



*Liberté • Égalité • Fraternité*

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

PREFECTURE DE LA REGION  
FRANCHE-COMTE



# Stratégie transfrontalière de développement de l'Arc jurassien franco-suisse



Février 2014



## SOMMAIRE

<b>INTRODUCTION :</b> .....	<b>5</b>
<b>PRESENTATION DE L'ETUDE</b> .....	<b>5</b>
<b>UN PLAN STRATEGIQUE POUR L'ARC JURASSIEN</b> .....	<b>6</b>
<b>1. STRATEGIE D'ACTION TERRITORIALE A DIFFERENTES ECHELLES</b> .....	<b>8</b>
<b>1.1 DEVELOPPER UNE STRATEGIE MULTISCALEAIRE AVEC DES TERRITOIRES TRANSFRONTALIERS IDENTIFIES</b> .....	<b>8</b>
1.1.1 <i>Deux zones de contiguïté urbaine</i> .....	8
1.1.2 <i>Deux espaces naturels transfrontaliers</i> .....	12
1.1.3 <i>Une aire de coopération de proximité</i> .....	15
1.1.4 <i>Coopération à l'échelle départementale et cantonale</i> .....	16
1.1.5 <i>Coopération entre les villes de l'Arc jurassien</i> .....	18
1.1.6 <i>Coopération entre la Franche-Comté et les quatre cantons de l'Arc jurassien</i> .....	20
<b>1.2 ARTICULER LES STRATEGIES DES DIFFERENTS TERRITOIRES TRANSFRONTALIERS AVEC UNE ECHELLE INTRA ET INTERREGIONALE</b> .....	<b>22</b>
1.2.1 <i>A l'intérieur de l'Arc jurassien</i> .....	22
1.2.2 <i>Avec les territoires transfrontaliers voisins</i> .....	23
<b>2. STRATEGIE D' ACTIONS THEMATIQUES A METTRE EN ŒUVRE</b> .....	<b>26</b>
<b>2.1 DEVELOPPER UNE COOPERATION ECONOMIQUE BENEFIQUE AU DEVELOPPEMENT DE L'ENSEMBLE DES TERRITOIRES</b> .....	<b>26</b>
2.1.1 <i>Valoriser l'économie productive grâce à la coopération transfrontalière</i> .....	26
2.1.2 <i>Développer un aménagement concerté autour de l'économie présentielle</i> .....	28
<b>2.2 FACILITER LA MOBILITE DES PERSONNES EN TRANSFRONTALIER</b> .....	<b>29</b>
2.2.1 <i>Promouvoir l'intermodalité des transports et réfléchir à la mise en place de véritables réseaux transfrontaliers</i> .....	29
2.2.2 <i>Penser les gares comme des espaces clefs pour une mise à disposition de services à la population transfrontaliers</i> .....	30
<b>2.3 GERER L'ESPACE DE FAÇON ECONOMIQUE, PRESERVER ET VALORISER EN COMMUN UN PATRIMOINE NATUREL EXCEPTIONNEL</b> .....	<b>31</b>
2.3.1 <i>Intensifier la coopération environnementale</i> .....	31
2.3.2 <i>Développer les échanges à travers l'aménagement</i> .....	32
<b>2.4 PROMOUVOIR LA CITOYENNETE TRANSFRONTALIERE JURASSIENNE A TRAVERS LE DEVELOPPEMENT DES SERVICES A LA POPULATION EN TRANSFRONTALIER, L'IMPLICATION DE LA SOCIETE CIVILE ET LA MISE EN ŒUVRE D'UNE COOPERATION CULTURELLE ACTIVE.</b> .....	<b>33</b>
2.4.1 <i>Communiquer sur les avantages de la coopération transfrontalière et dépasser la méconnaissance réciproque</i> .....	34
2.4.2 <i>Impliquer et travailler de concert avec la société civile</i> .....	35
2.4.3 <i>Mutualiser les équipements et services transfrontaliers</i> .....	36
2.4.4 <i>Mettre en œuvre une coopération culturelle active</i> .....	38
<b>3. RECOMMANDATIONS POUR LE PILOTAGE ET LA GOUVERNANCE</b> .....	<b>40</b>
<b>3.1 DEVELOPPER UNE GOUVERNANCE MULTINIVEAUX POUR ACCOMPAGNER LA STRATEGIE MULTISCALEAIRE</b> .....	<b>40</b>
3.1.1 <i>Des collectivités de différents niveaux qui investissent différemment le champ de la coopération transfrontalière</i> .....	40
3.1.2 <i>Promouvoir une meilleure articulation multiniveau et un respect des différentes échelles territoriales</i> .....	41
3.1.3 <i>Associer les représentants du monde socio-économique et de la société civile</i> .....	43
<b>3.2 S'INSCRIRE DANS LES DYNAMIQUES NATIONALES ET EUROPEENNES DE COOPERATION</b> .....	<b>43</b>
3.2.1 <i>Ouverture de l'Arc jurassien aux instances de coopération limitrophes</i> .....	43
3.2.2 <i>Insertion de l'Arc jurassien dans un réseau des territoires transfrontaliers</i> .....	43
3.2.3 <i>Quelques recommandations pour renforcer la coopération transfrontalière dans l'Arc jurassien</i> .....	44



# INTRODUCTION :

## Présentation de l'étude

---

Dans le cadre des réflexions de la Conférence TransJurassienne (CTJ), la Préfecture de Région Franche-Comté a souhaité initier, en octobre 2012, une démarche portant sur le développement durable du territoire de l'arc jurassien la coopération transfrontalière dans ce territoire. La Mission Opérationnelle Transfrontalière (MOT) a été retenue pour accompagner ce travail.

En mars 2013, arcjurassien.ch (l'association regroupant les quatre cantons suisses de Berne, du Jura, de Neuchâtel et de Vaud) a mandaté la MOT pour accomplir un travail simultané et complémentaire côté suisse. Les deux démarches se rejoignent donc pour aboutir à un « Plan stratégique pour le développement durable du territoire transfrontalier de l'Arc jurassien », partagé de part et d'autre de la frontière et clairement orienté vers l'opérationnel.

L'étude s'est attachée à répondre à quatre grands questionnements :

- 1. Quels sont les enjeux prioritaires thématiques et territoriaux de l'Arc Jurassien ?*
- 2. Quelles sont les directions privilégiées de développement du territoire transfrontalier de l'Arc Jurassien et les projets franco-suisses stratégiques?*
- 3. Comment améliorer la connaissance partagée de part et d'autre de la frontière des enjeux transfrontaliers pour porter des projets communs ?*
- 4. Quel cadre de travail partagé peut-on construire au sein de la Conférence TransJurassienne (Préfecture de région Franche-Comté, Conseil Régional Franche-Comté, et les cantons suisses de Berne, Jura, Neuchâtel et Vaud, réunis au sein d'arcjurassien.ch) pour mettre en œuvre le plan stratégique ?*

Ce travail se décompose en trois phases :

1. Une première phase d'élaboration d'un bilan de la coopération et d'un diagnostic transfrontalier du territoire : la MOT a rencontré plus d'une centaine de personnes sur l'ensemble de l'Arc jurassien, tant côté suisse que français, et analysé les nombreux documents préexistants (documents de planification français et suisses, études transfrontalières, données de l'OSTAJ, projets transfrontaliers...). Ce travail a fait l'objet

d'une restitution le 29 mai 2013 côté français et le 30 mai 2013 côté suisse, un document consolidé de diagnostic commun ayant été produit en octobre 2013.

2. Une deuxième phase de concertation et de co-construction : quatre ateliers territoriaux pluri-thématiques ont permis d'affiner les thématiques clés et définir des actions de coopération transfrontalière concrètes :
  - Le 14 juin 2013 : un atelier à Lajoux (FR) a réuni les acteurs du Haut-Jura français, du Jura et du nord vaudois.
  - Le 24 juin 2013 : un atelier au Locle (CH) a réuni les acteurs concernés par l'Agglomération urbaine du Doubs, les territoires du Pays horloger, et du Parc naturel régional du Doubs.
  - Le 19 septembre 2013 : un atelier à Pontarlier (au Gounefay, FR) a réuni les acteurs de l'Aire de coopération Mont d'Or – Chasseron (territoires du Pays du Haut-Doubs, du Val-de-Travers et du Nord vaudois).
  - Le 20 septembre 2013 : un atelier à Porrentruy (CH) a réuni les acteurs du Canton du Jura, du Territoire de Belfort et du nord-est du département du Doubs (Aire urbaine).
3. Une dernière phase consacrée à l'élaboration du plan stratégique, orienté projets. Ce plan est présenté en comité de pilotage final le 19 décembre 2013 à Villers-le-Lac (FR). Le présent document rassemble ces éléments, permettant de proposer une stratégie d'ensemble, pluri-thématique, déclinée en propositions de projets concrets. Une réflexion sur la mise en réseau des acteurs est également développée.

## Un Plan stratégique pour l'Arc jurassien

---

Le Plan stratégique pour le développement durable du territoire de l'Arc jurassien se fonde sur les constats issus du travail susmentionné de diagnostic territorial de la coopération transfrontalière. Les nombreuses potentialités de coopération identifiées au sein de cette région sont détaillées dans ce document. Il est recommandé de les exploiter, de manière à intensifier la coopération actuelle et de la diversifier tant sur le plan thématique qu'au profit des différentes échelles territoriales de l'Arc jurassien dans son ensemble. Ce plan stratégique propose donc un développement durable transfrontalier, dans ses acceptions économiques, sociales et environnementales.

Le premier axe de travail consiste à apporter une dimension multiscalaire à la coopération transfrontalière, en articulant mieux les différentes échelles territoriales entre elles. Cette stratégie globale est donc déclinée selon ces différentes échelles et prend aussi bien en compte l'Arc jurassien dans son ensemble, que les coopérations déclinées de manière plus locale.

Le second axe se décline en entrées stratégiques thématiques, pouvant ensuite se concrétiser par des projets de plus ou moins long terme et à des échelles variées, afin de donner tout le contenu opérationnel à l'intensification de cette coopération.

Le troisième axe liste une série de recommandations à mettre en œuvre pour accompagner cette stratégie au moyen d'une gouvernance multiniveaux, plus efficace pour coordonner entre eux les différents échelons et acteurs de la coopération et pour porter activement la stratégie.

**Il est important de préciser que ce plan stratégique est le dernier volet d'un triptyque dont les deux premiers éléments sont constitués du diagnostic territorial transfrontalier d'une part et des différents comptes rendus des 4 ateliers territoriaux précédemment évoqués. Ainsi, il ne reprend pas les éléments de diagnostic sur lesquels se fondent les propositions stratégiques.**

# 1. STRATEGIE D'ACTION TERRITORIALE A DIFFERENTES ECHELLES

Dans l'Arc jurassien transfrontalier, la stratégie de développement concertée et partagée de part et d'autre doit prendre en compte les différents échelons territoriaux qui constituent l'ensemble et qui confère à ce territoire sa richesse et une véritable complémentarité entre les différents niveaux d'acteurs qui l'animent. Les différents échelles, natures de territoires et natures d'acteurs de la coopération transfrontalière doivent aussi mieux s'articuler entre elles, à travers la mise en place d'une coopération d'ensemble mieux coordonnée, tant sur le plan infrarégional qu'avec les autres grands territoires transfrontaliers voisins de la frontière franco-suisse.

**Les différentes échelles présentées ci-après concernent des périmètres géographiques, à l'intérieur desquels l'ensemble des différents niveaux d'acteurs interviennent en se concertant.** Ainsi, à titre d'exemple, un territoire suisse identifié par la limite du district fait intervenir le niveau d'acteur compétent (canton, associant les communes et associations régionales, etc.).

## 1.1 Développer une stratégie multiscale avec des territoires transfrontaliers identifiés

---

La coopération transfrontalière dans l'Arc jurassien se joue territorialement à des échelles différentes, qui doivent s'articuler entre elles. A l'échelle la plus locale, deux zones de contiguïté urbaine sont distinguées (l'Agglomération urbaine du Doubs pour la première, l'Ajoie et Communauté de communes Sud Territoire autour de Delle-Boncourt, pour la seconde). A un niveau un peu plus large, deux espaces naturels transfrontaliers sont identifiés (Parc naturels régionaux du Haut-Jura et du Jura vaudois pour le premier, projet de parc transfrontalier du Doubs autour du PNR du Doubs suisse et de la candidature de parc portée par le Pays horloger côté français pour le second), ainsi qu'une aire de coopération de proximité (Mont d'Or – Chasseron). A une échelle intermédiaire, il convient de prendre en compte la coopération à l'échelle départementale (côté français) et cantonale (côté suisse), ainsi que la coopération spécifique entre les villes de l'Arc jurassien. Enfin, à une échelle plus large, apparaît la coopération dans l'ensemble de l'Arc jurassien (entre la Franche-Comté et les quatre cantons suisses), sans oublier l'articulation de l'Arc jurassien avec les territoires transfrontaliers voisins présents dans le Rhin supérieur et l'Arc lémanique. Les différentes échelles des territoires examinés renvoient également à la nature spécifique des enjeux particuliers qui les caractérisent en fonction de leur taille.

### 1.1.1 Deux zones de contiguïté urbaine



Dans l'Arc jurassien, deux zones de contiguïté urbaine à fort potentiel de coopération se distinguent : il s'agit de l'Agglomération urbaine du Doubs pour la première, de l'Ajoie et de la Communauté de communes Sud Territoire pour la seconde, autour de Delle – Boncourt. Dans ces deux zones, où l'urbanisation est quasi continue à travers la frontière, des thématiques de coopération strictement locales et spécifiques à ce type d'espaces et d'échelle comportent un important potentiel d'intensification. C'est notamment le cas pour les services de proximité, les questions relatives à l'urbanisme et la planification spatiale, la constitution d'un réseau de transports intermodal transfrontalier ou encore des actions autour de la citoyenneté transfrontalière (échanges culturels et de loisirs, mise en place de services transfrontaliers à la population).

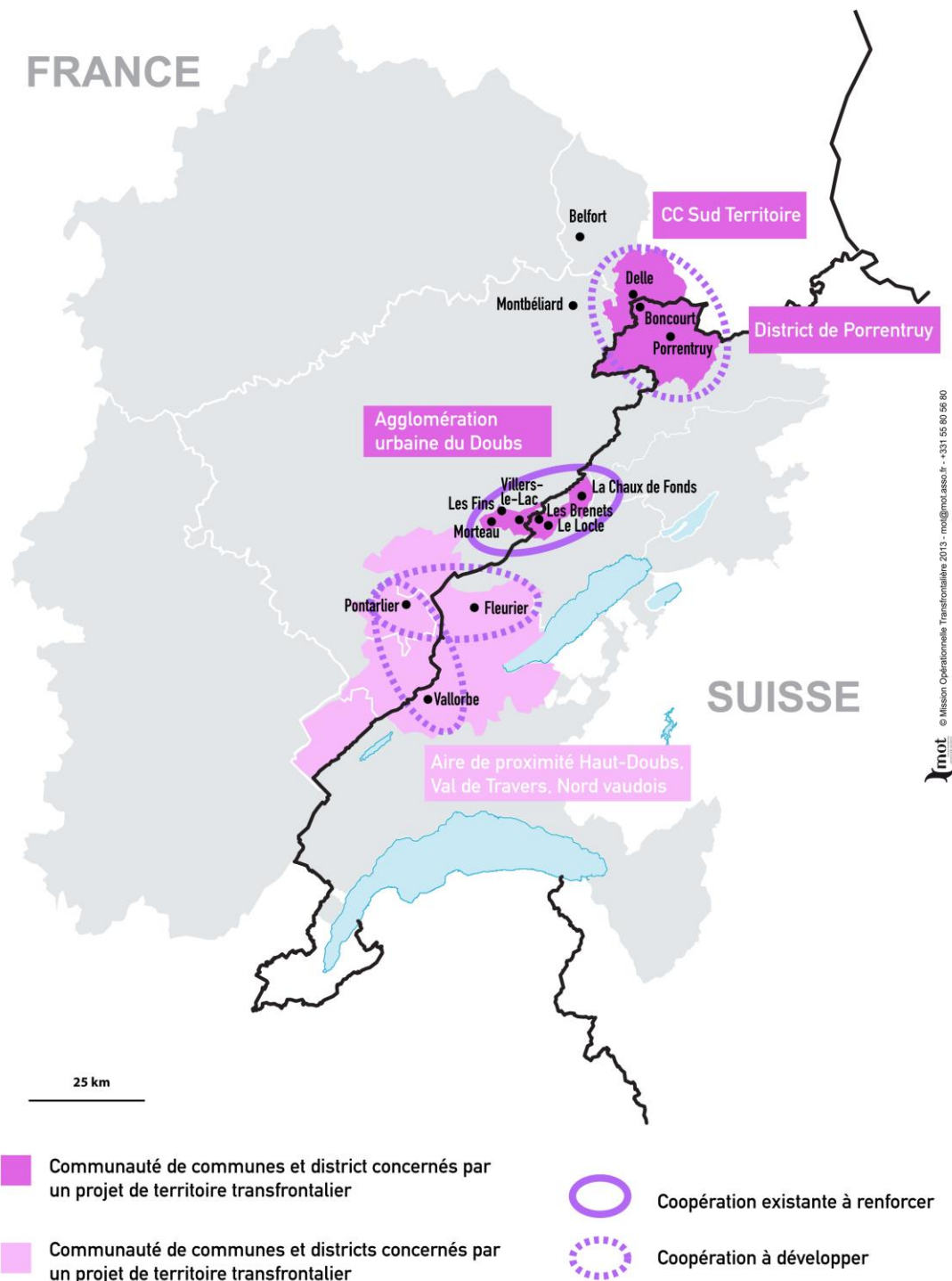
**L'Agglomération urbaine du Doubs** (cf Diagnostic territorial chapitre 4.4.1) , est un territoire à forte intégration fonctionnelle (flux massifs de toutes natures facilités par cette contiguïté urbaine) et où une gouvernance territoriale transfrontalière est en train de se structurer en un Groupement Local de Coopération Transfrontalière (GLCT, structure juridique franco-suisse entre les six communes concernées, soit La Chaux-de-Fonds, Le Locle, Les Brenets, Les Fins, Morteau et Villers-le-Lac). Cet outil présente deux types d'avantages : d'une part, cette structuration juridique permet de porter les projets transfrontaliers de ses membres et de formaliser leur coopération ; d'autre part, l'existence d'une structure locale franco-suisse (la première sur la frontière jurassien franco-suisse) incarne sur le plan politique un véritable projet de territoire transfrontalier intégré et a potentiellement une valeur pionnière sur cette frontière jurassienne avant l'émergence d'autres initiatives de ce type.

Concrètement, ce territoire sous forte pression démographique et foncière est propice à la conduite d'un **projet de mise en réseau des acteurs et d'échanges de bonnes pratiques sur les politiques de planification spatiale et d'habitat de part et d'autre de la frontière** (voir fiche projet en annexe). Marqué par la prédominance des relations économiques fonctionnelles, il est aussi un lieu où une réflexion spécifique sur les services à la population en transfrontalier doit être conduite en priorité, notamment en lien avec le développement de pratiques culturelles et de loisirs communes. Ceci fait écho à un projet **d'agenda culturel partagé à l'échelle de l'Arc jurassien**, décliné sur ce territoire. Enfin, à titre symbolique, la possibilité d'avoir des parcours communs pour les chasse-neiges permettrait d'intensifier aisément la dynamique de coopération entre techniciens.

A travers la contiguïté urbaine entre Delle et Boncourt, **la Communauté de communes Sud territoire et l'Ajoie** (cf Diagnostic territorial chapitre 4.4.2) constituent un deuxième exemple de territoire propice à une coopération de proximité urbaine, avec une importante intégration fonctionnelle (notamment par les flux de travailleurs frontaliers à destination des nouvelles implantations industrielles suisses proches de la frontière) et en cours d'intensification dans la

perspective de la multiplication des infrastructures de transports transfrontalières (TER, lignes de bus en projet...). A ce titre, [une réflexion sur l'intermodalité des différents projets de transports en commun en cours](#) est un projet important (voir fiche en annexe), de même que sur le plan économique, [une réflexion locale fine sur les mutations en cours de l'économie transfrontalière locale](#) (voir fiche en annexe).

Coopérations au niveau local :  
aires de contiguïté urbaine, aire de coopération de proximité



© Mission Opérationnelle Transfrontalière 2013 - mot@mot.asso.fr - +331 55 80 56 80

### 1.1.2 Deux espaces naturels transfrontaliers

Deux espaces naturels transfrontaliers distincts doivent également être pris en compte parmi les différentes échelles territoriales de coopération dans l'Arc jurassien. Ils sont constitués pour le premier par les deux **parcs naturels régionaux contigus du Haut-Jura et du Jura vaudois** et pour le second par le **Parc naturel du Doubs côté suisse et par le Pays horloger**, qui porte côté français la candidature du territoire à la création d'un parc naturel régional.

Ces deux espaces de coopération présentent des enjeux d'articulation transfrontalière, entre eux et à l'intérieur de chacun d'eux. Ces espaces naturels transfrontaliers constituent une échelle de réflexion territoriale et de projet particulièrement intéressante et pertinente par la taille intermédiaire qui les caractérise entre le strict niveau local et l'échelon départemental/cantonal, et qui s'illustre notamment par les projets de Schémas de Cohérence Territoriale (SCOT), en cours de réflexion ou d'élaboration sur le versant français de ces territoires.

De plus, les enjeux et les défis spécifiques auxquels ils sont confrontés sont autant de pistes de coopération intéressantes à mettre en œuvre : gestion des ressources naturelles et paysagères, biodiversité, économie rurale, accueil touristique, adaptation et survie des activités agricoles et sylvicoles, articulation avec les pôles urbains périphériques dont ils subissent la pression (montagnes neuchâteloises, Val de Morteau, métropole genevoise...), mutualisation transfrontalière des moyens pour faire avec des ressources financières, techniques et humaines inférieures à celles des espaces urbains.

Ce dernier aspect relatif aux moyens et à l'ingénierie montre toute la pertinence des économies d'échelles concernant la coopération technique entre parcs frontaliers et l'intérêt que ces territoires auraient à se mettre en réseau avec d'autres parcs transfrontaliers plus expérimentés en matière de coopération et de structuration de leur gouvernance.

Au regard du potentiel existant, une structuration plus forte des échanges entre les **parcs naturels régionaux du Haut-Jura et du Jura vaudois** est à encourager. Ces structures disposent de ressources techniques notables – notamment côté français, avec un parc existant depuis plus longtemps que côté suisse et dont l'équipe technique est plus nombreuse (cf Diagnostic territorial chapitre 4.4.4). Les stratégies des deux parcs frontaliers, rencontrant des enjeux similaires sont donc à même de se rejoindre, afin de répondre plus efficacement en commun aux problématiques communes (**gestion de l'eau autour de l'Orbe et de son bassin transfrontalier – paysages, zones humides, aménagement des berges, biotopes** : voir fiche projet en annexe – gestion multifonctionnelle des prébois et actions transfrontalières de préservation de la biodiversité). Une coopération plus suivie et régulière, dans un premier temps sous une forme informelle, est à soutenir, puis avec des échanges techniques et politiques plus formalisés (voire, selon les besoins, avec une structuration juridique).

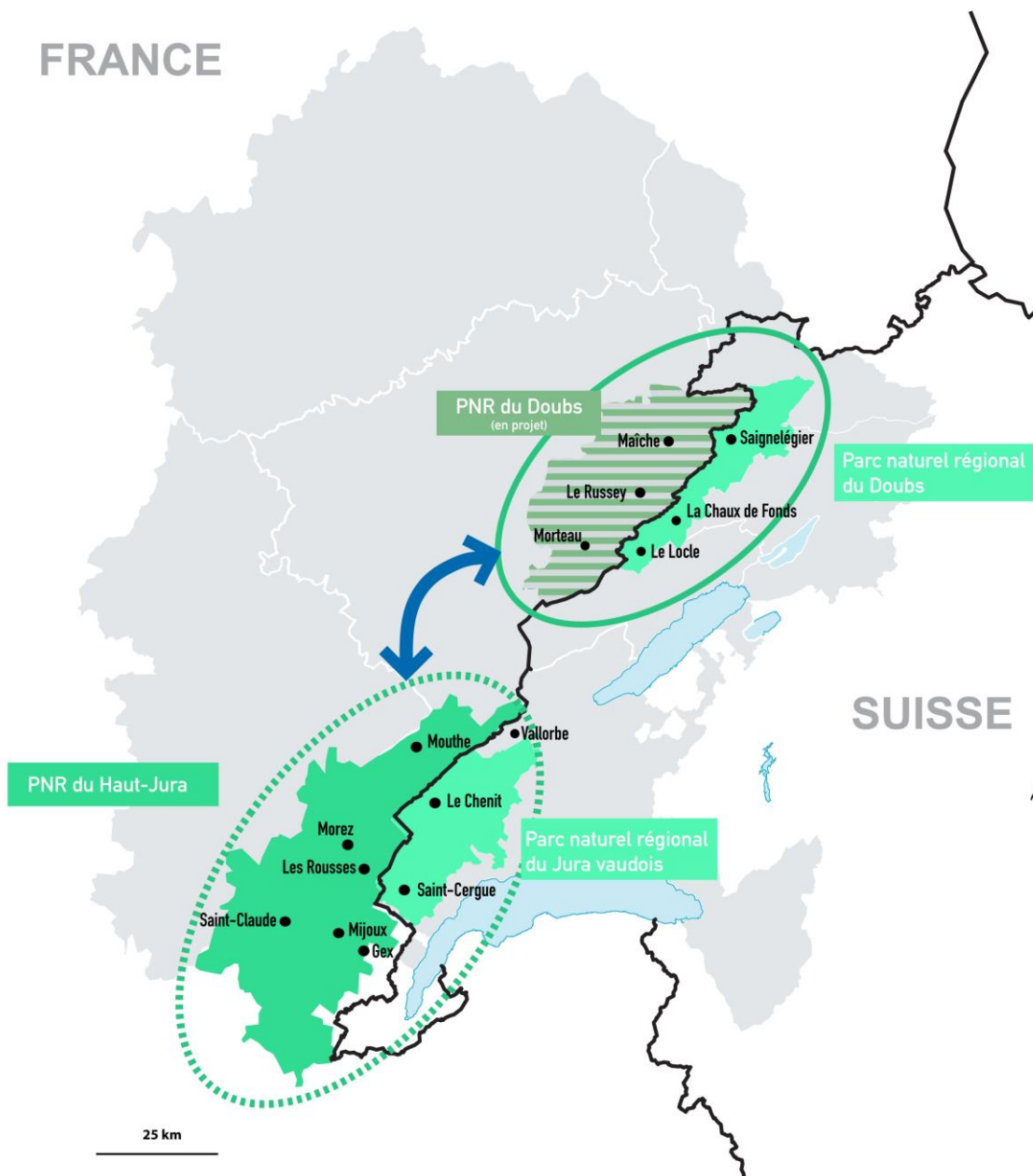
Cette structuration permettrait d'approfondir concrètement les thématiques de coopération potentielle précédemment identifiées et de mener le cas échéant des projets communs en matière de gestion de l'eau (voir fiche projet en annexe), de gestion du paysage (en lien avec la problématique des terres agricoles et de l'aménagement), d'énergies renouvelables ou encore de structuration des filières bois (bois énergie et bois construction) ou encore de circulations douces en matière touristique (cf projet en annexe)

**Côté Doubs, le parc naturel régional français** est à l'état de projet en phase de candidature, mais la collaboration entre le Pays horloger (porteur de la candidature) et le **Parc du Doubs suisse** existe déjà, dans la mesure où la réflexion de constitution de deux parcs de chaque côté s'est doublée d'une concertation portant des enjeux transfrontaliers dès le départ, avec la volonté à terme de constituer un parc transfrontalier. Le travail de réflexion sur la structuration commune franco-suisse se met en place. Par ailleurs, il est à souligner la présence d'une chargée de mission qui partage son temps de travail entre les deux structures, afin de faire le lien sur la coordination transfrontalière. Sur ce territoire, les enjeux de coopération résident donc plus spécifiquement sur l'équilibre à trouver entre la bonne gestion et la préservation des ressources naturelles et un développement économique local très important, et parfois porteur d'une pression aux conséquences négatives pour les modes de vie, l'environnement et le paysage







Les projets concrets tels que recensés concernent prioritairement **la mise en valeur touristique en transfrontalier du Doubs et celle de sites touristiques semblables** (patrimoine horloger, clunisien, sites UNESCO – voir fiche projet en annexe), l'accueil touristique, l'organisation de manifestations culturelles ou institutionnelles communes, mais aussi la protection des ressources, l'échange d'information et de bonnes pratiques concernant la biodiversité, la protection de l'environnement, la gestion des ressources naturelles et les énergies, ainsi que l'habitat et le paysage, enfin le soutien à l'économie rurale notamment via l'agriculture et la sylviculture. La formation, la mobilité et la culture sont également des thématiques mise en avant.

Un projet d'**observatoire des questions environnementales**, (voir fiche en annexe) peut intéresser les deux espaces naturels transfrontaliers de l'Arc jurassien. Il permettrait de capitaliser les données et d'échanger les bonnes pratiques sur les enjeux environnementaux à l'échelle de l'Arc jurassien transfrontalier ou a minima des Parcs naturels régionaux frontaliers.

FRANCE



© Mission Opérationnelle Transfrontalière 2013 - mot@mod.asso.fr - +31 51 58 58 50

- |   |  |   |  |
|---|--|---|--|
|  | Parc naturel régional suisse             |  | Coopération transfrontalière existante à renforcer |
|  | Parc naturel régional français           |  | Coopération transfrontalière à développer          |
|  | Parc naturel régional français en projet |  | Articulation à créer                               |

### 1.1.3 Une aire de coopération de proximité

D'une taille intermédiaire, similaire à celle des deux espaces naturels protégés précités, cette échelle de coopération concerne l'aire de proximité Haut-Doubs – Nord vaudois – Val-de-Travers et se différencie à la fois par la dimension mixte urbain-rural du territoire et par l'absence d'orientation forte sur les enjeux spécifiquement environnementaux de gestion de la biodiversité propre à la catégorie précédente. L'Aire de coopération de proximité Haut-Doubs – Nord vaudois – Val-de-Travers constitue un territoire où les thématiques de coopération sont plus larges, souvent moins précisément définies et dont les projets font appel aux collectivités d'une échelle territoriale plus grande (cantons, département et région). Côté français, le périmètre actuel de réflexion inclut l'ensemble du Pays du Haut-Doubs, même si quatre communautés de communes frontalières sont plus concernées par les enjeux transfrontaliers (Montbenoît, Larmont, Mont d'Or – Deux Lacs et Hauts du Doubs). Côté suisse, la commune du Val-de-Travers et le Nord vaudois semblent constituer un périmètre approprié.

Les thématiques de coopération sur ce territoire recourent l'ensemble des grandes thématiques recensées sur l'ensemble de l'Arc jurassien : mobilité, économie et emploi, cadre de vie et services à la population. La thématique mobilité est cependant à mettre en exergue dans un premier temps, avec de nombreux enjeux liés aux transports transfrontaliers : ces transports, parfois pensés pour arrimer les territoires aux liaisons nationales et internationales, doivent aussi inclure une réflexion sur la mobilité des travailleurs frontaliers et les flux à destination des zones commerciales françaises. Si le goulet d'étranglement routier entre Pontarlier et la frontière reste une préoccupation locale majeure mais dépendant de financements d'échelons supérieurs, une [communauté tarifaire pour les transports publics](#) (voir fiche en annexe) fait partie des projets potentiels. Les gares qui jalonnent leur tracé ferroviaire (Pontarlier, Vallorbe, Fleurier...) pourraient également faire l'objet d'une réflexion sur les fonctions plus larges, les services et les équipements qu'elles pourraient abriter, à destination des frontaliers.

Parallèlement, une réflexion sur les synergies à trouver en matière de services à la population est à mener, tout comme la constitution d'une communication adaptée sur l'offre culturelle et de loisirs des deux côtés de la frontière. Enfin, la thématique du tourisme est importante pour ce territoire, notamment en relation avec la planification et le besoin de maintenir des hébergements pour le développement du tourisme, de plus en plus transformés en logements sous la pression d'une forte demande de travailleurs frontaliers. Les chemins de randonnées, les pistes cyclables doivent aussi être coordonnés pour une offre touristique transfrontalière cohérente.

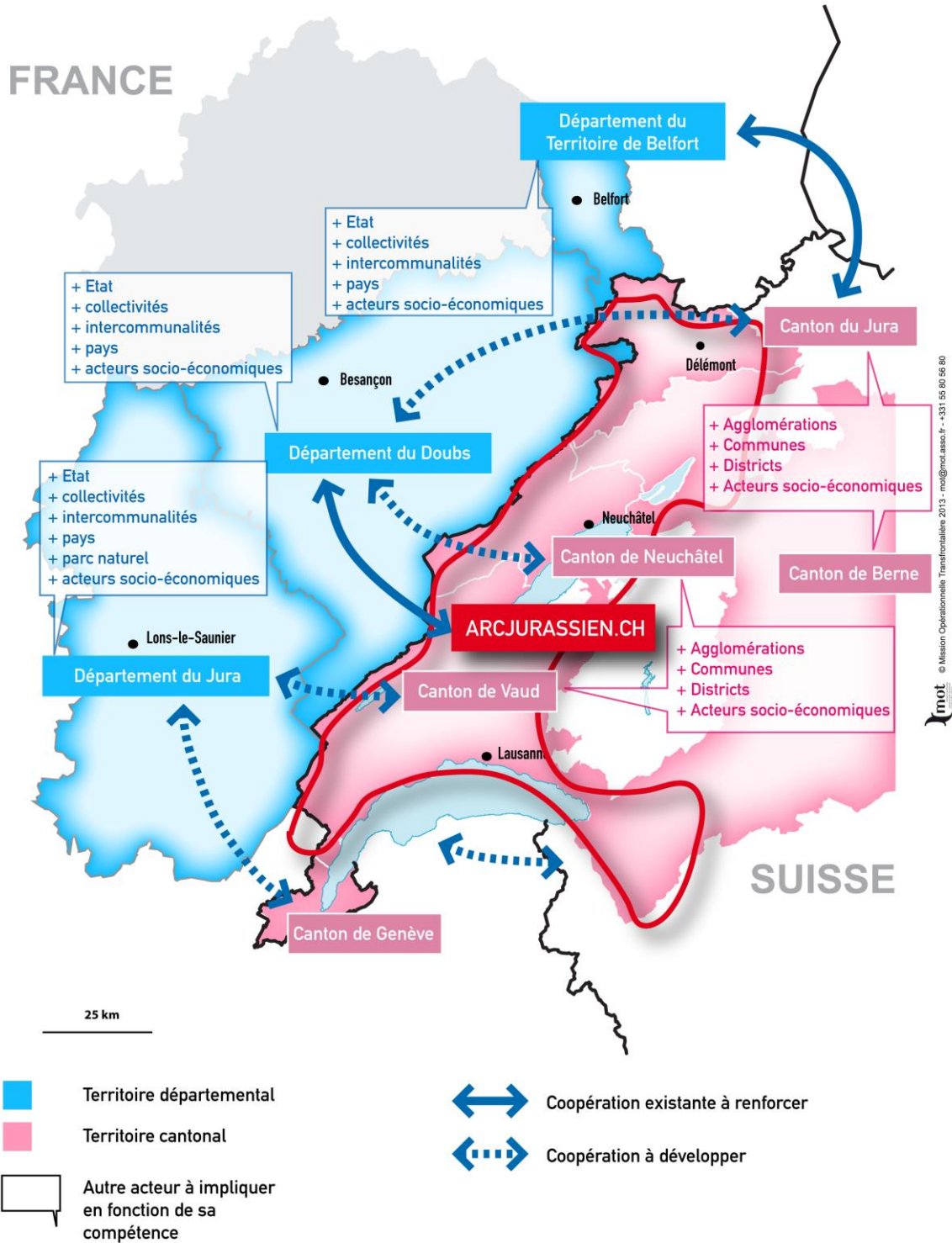
#### 1.1.4 Coopération à l'échelle départementale et cantonale

Au-delà des enjeux locaux et strictement frontaliers de coopération transfrontalière, l'échelle des départements côté français et des cantons côté suisse constitue également un niveau spécifique de réflexion territoriale en matière de coopération, à la fois par la taille du périmètre plus large au sein duquel viennent se développer les actions de coopération, avec une dimension non seulement territoriale mais thématique plus étendue (santé, mobilité globale, formation, tourisme, développement économique, culture, sécurité...). Cette échelle à prendre en compte renvoie également aux compétences additionnées de tous les acteurs présents dans ces périmètres de plus grande taille et par là-même aux potentialités démultipliées liées à la présence d'un plus grand nombre d'acteurs.

A partir de cette échelle, une réflexion s'impose donc au sein de ces collectivités sur leur vision des questions transfrontalières, en lien avec l'autre côté de la frontière et avec les collectivités d'échelle plus petite. Elle est naturellement centrée sur les questions liées aux domaines de compétence de ces collectivités, à commencer par celles des départements français et des cantons suisses. Côté français, sur ce type de territoire plus large, la concertation multiniveau doit se faire à la fois avec les niveaux plus locaux d'acteurs publics mais également avec l'échelon régional, dont les domaines de compétence complètent ceux des départements.

C'est dans cet esprit qu'il convient de soutenir les coopérations bilatérales existantes entre les départements et les cantons suisses et d'encourager de nouveaux partenariats techniques et politiques car ils complètent bien la vision multiniveau que cette coopération doit revêtir pour être plus performante.

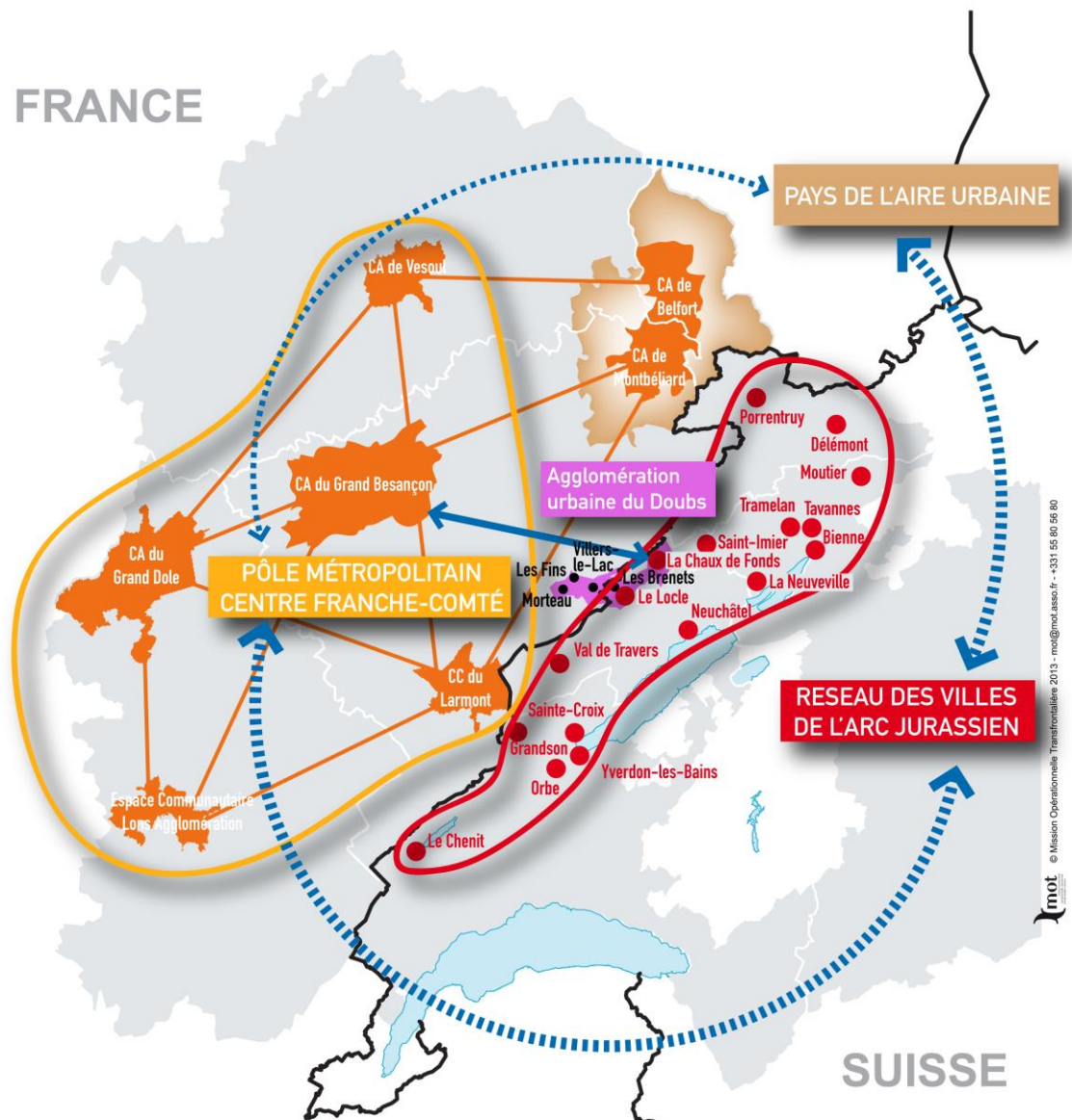




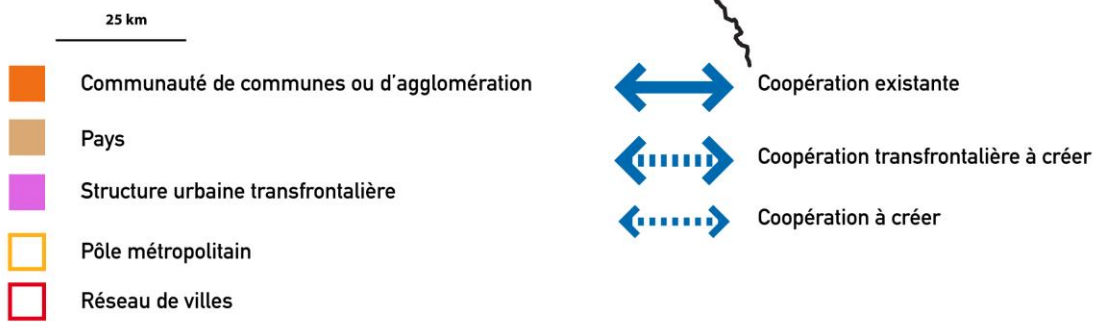
### 1.1.5 Coopération entre les villes de l'Arc jurassien

De chaque côté de la frontière, des réflexions sont menées en commun entre des réseaux de villes (cf. Diagnostic territorial chapitre 4.4.5). Ces réflexions ont matière à devenir transfrontalière, de façon à travailler spécifiquement sur des enjeux urbains transfrontaliers à l'intérieur de l'Arc jurassien. Une synergie particulière est ainsi à mettre en place entre le Réseau de villes de l'Arc jurassien suisse (RVAJ), le Pôle métropolitain Centre Franche-Comté, l'Aire urbaine Belfort – Montbéliard – Héricourt – Delle et, plus particulièrement, l'Agglomération urbaine du Doubs, agglomération transfrontalière en cours de structuration. Cette synergie peut bénéficier de ressources techniques disponibles dans ces villes (Grand Besançon, Aire urbaine, RVAJ) et contribuer à la mise en place de stratégies transfrontalières partagées ou de réflexions communes, permettant de s'enrichir mutuellement sur la manière de répondre aux enjeux présents de la gestion urbaine. L'intérêt d'une coopération à cette échelle permet d'aborder dans la coopération transfrontalière de l'Arc jurassien des thématiques jusqu'alors peu développées : fonctions urbaines et complémentarité des équipements structurants métropolitains entre les agglomérations de part et d'autre de la frontière, complémentarité urbain-rural dans un territoire à forte image rurale, réflexion sur les questions relatives à la gestion de l'espace urbain et à la planification spatiale (entrées de villes, aménagement des zones commerciales, smart cities...), dimension touristique... Cette mise en réseau à l'échelon urbain permet de surcroît de mobiliser des ressources humaines en termes d'ingénierie (services des villes, agences d'urbanisme, EPCI urbains), performantes mais jusqu'à présent peu mobilisées.

FRANCE



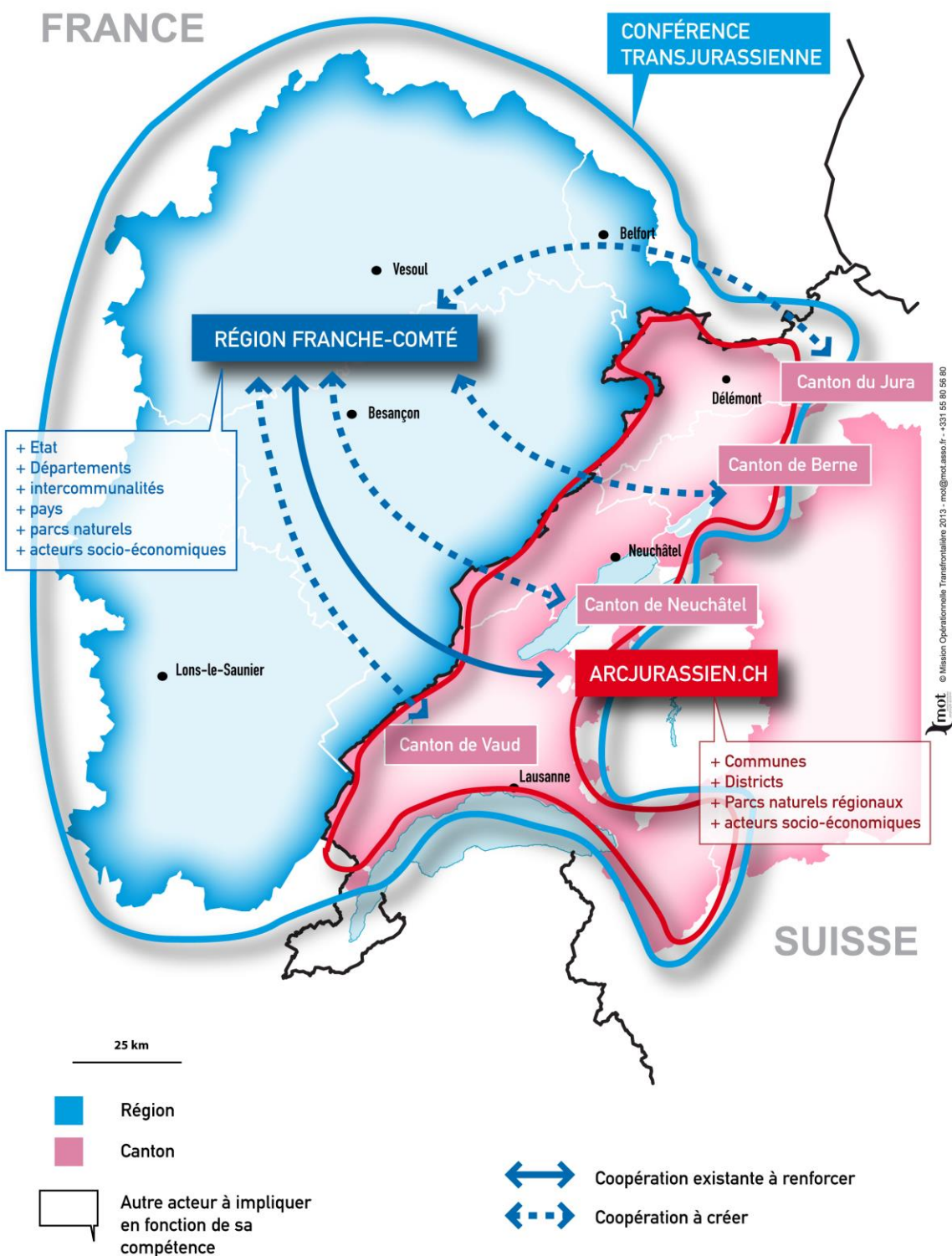
© Mission Opérationnelle Transfrontalière 2013 - mot@mot.asso.fr - +331 55 80 96 80



### 1.1.6 Coopération entre la Franche-Comté et les quatre cantons de l'Arc jurassien

Un dernier niveau de coopération est à considérer à l'échelle de l'Arc jurassien dans son ensemble (cf. Diagnostic territorial chapitre 4.2). Il comprend le périmètre de la Franche-Comté (composé d'une pluralité de collectivités aux compétences complémentaires : Région, départements, collectivités locales) et le périmètre des quatre cantons membres d'arcjurassien.ch. Cette échelle de réflexion permet de considérer l'Arc jurassien dans sa globalité, composée tant de projets le concernant dans son ensemble que de projets d'intérêt plus local, mais pouvant s'articuler entre eux par leur prise en compte dans une réflexion à cette échelle. La masse critique de cet ensemble régional et l'ampleur du territoire concerné permettent de travailler sur des problématiques sectorielles encore plus transversales que celles abordés dans les échelons infra (développement économique, formation professionnelle et enseignement supérieur, innovation et recherche, transports régionaux et insertion dans les contextes nationaux, équipements structurants pointus, image du territoire dans les ensembles nationaux et en Europe...). La mobilisation des différentes compétences, à commencer par celles de la Région et des quatre cantons, sans oublier les services de l'Etat déconcentré, confère à cette échelle une place particulièrement stratégique.





## 1.2 Articuler les stratégies des différents territoires transfrontaliers avec une échelle intra et interrégionale

---

### 1.2.1 A l'intérieur de l'Arc jurassien

Le constat a été fait au cours du diagnostic territorial transfrontalier (cf. Diagnostic territorial chapitres 4 et 5.3) d'un manque récurrent de coordination entre les différentes échelles territoriales qui constituent l'Arc jurassien, en particulier côté français, voire dans certains cas d'un cloisonnement entre les initiatives infra et celles d'échelon supérieur, engendrant parfois ignorance, redondance, dispersions des moyens engagés et même contradictions dans les choix opérés.

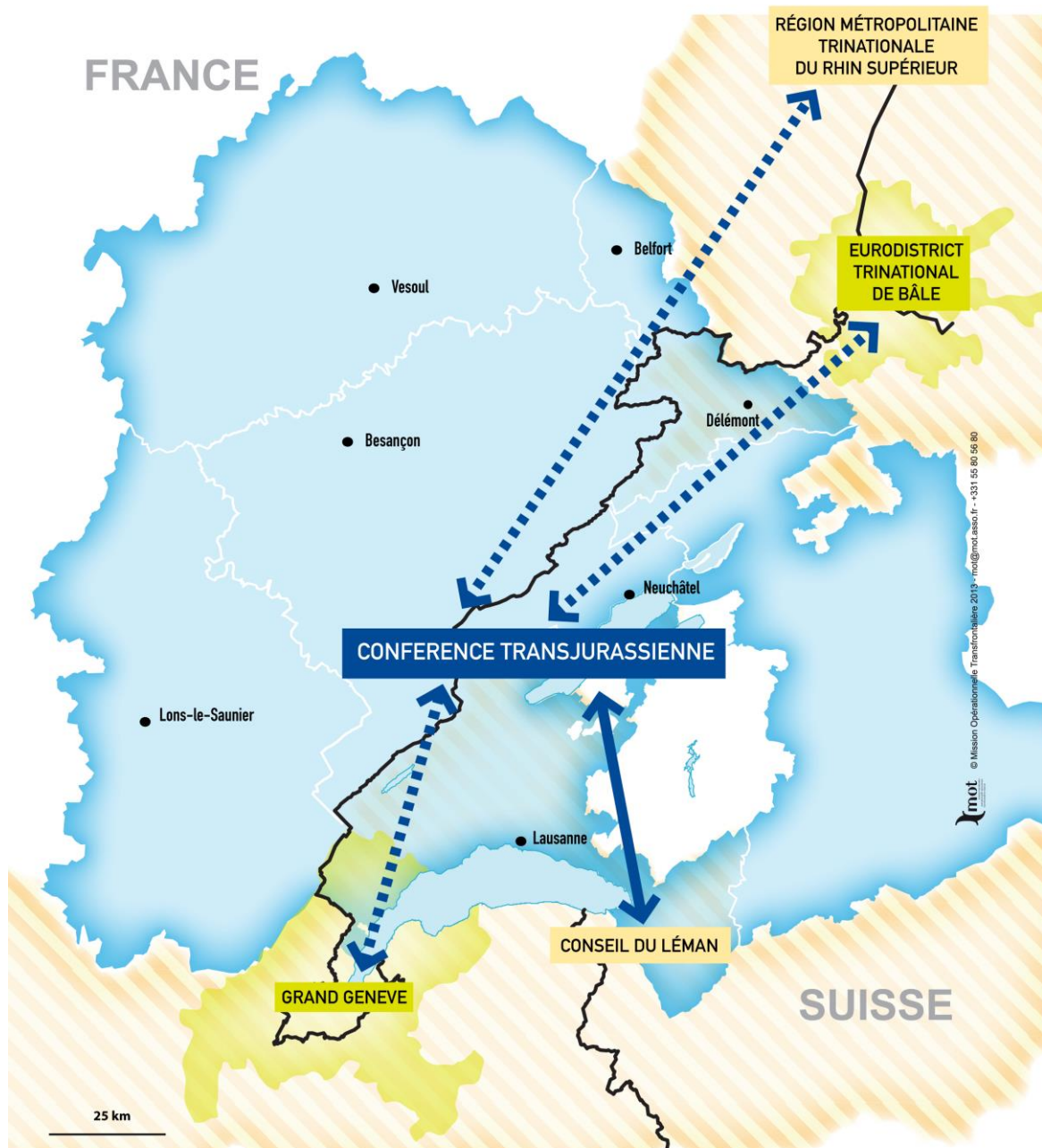
Si l'ensemble des échelles décrites plus haut constitue une base nécessaire pour réfléchir et porter une stratégie de coopération transfrontalière au sein de l'Arc jurassien, celle-ci doit prendre en compte la nécessaire articulation de ces échelles entre elles. Cette articulation se fait entre des territoires différents mais dont les enjeux sont similaires (espaces naturels, espaces de contiguïté urbaine, etc.) et entre les différents niveaux. C'est la condition *sine qua non* d'un projet de territoire transfrontalier complet, riche de ses complémentarités d'échelle, équilibré et performant, à l'instar des expériences menées sur de nombreux autres ensembles transfrontaliers en France et en Europe.

Au-delà du processus de gouvernance qui doit accompagner une telle évolution, il est à concevoir que certaines thématiques sont transversales et multi-échelles de par leur nature, et qu'elles doivent bénéficier de cette nouvelle articulation multiniveau.

## 1.2.2 Avec les territoires transfrontaliers voisins

L'Arc jurassien doit concerter sa stratégie d'ensemble avec celle de ses voisins, soit particulièrement les deux grands ensembles qui le jouxtent au nord (Rhin Supérieur et à un niveau infra l'Eurodistrict trinational de Bâle) et au sud (Arc lémanique et Grand Genève). En premier lieu, ces échanges doivent permettre de travailler sur des thématiques où les complémentarités sont nécessaires (grandes infrastructures de transports, équipements de haut niveau et fonctions métropolitaines en général ; développement économique, gestion et planification spatiale – dans la mesure où les deux grandes métropoles voisines ont une tendance au desserrement sur les portions territoriales rurales qui les jouxtent à l'extrémité de l'Arc jurassien –, gestion des ressources naturelles et des déchets). Ces échanges doivent permettre également aux techniciens présents de capitaliser les projets, les problématiques et les solutions trouvées, afin de faciliter la coopération transfrontalière sur l'ensemble de la frontière franco-suisse.

# Articulation avec les espaces transfrontaliers voisins

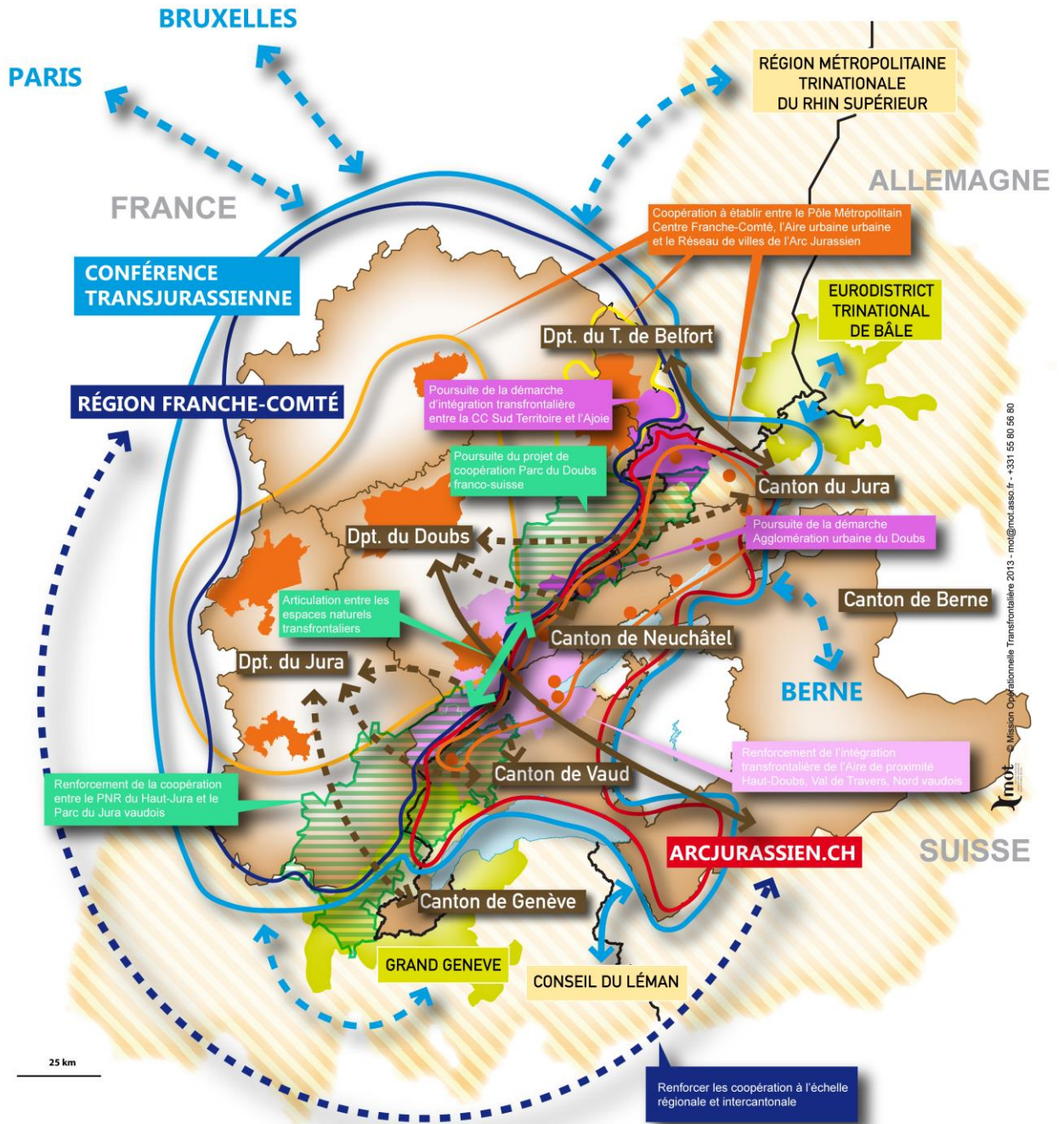


- Structure de coopération transfrontalière à caractère urbain
- Structure de coopération transfrontalière à caractère régional

- Coopération existante
- Coopération à renforcer



# Carte de synthèse de la stratégie pour l'Arc Jurassien



### Coopération au niveau local

- Aire de contiguïté urbaine
- Aire de coopération de proximité

### Coopération entre parcs

- Parc naturel régional
- Articulation entre espaces naturels transfrontaliers

### Coopération au niveau urbain

- Communauté de communes ou d'agglomération
- Pays de l'Aire urbaine Belfort, Montbéliard, Héricourt, Delle
- Pôle métropolitain Centre Franche-Comté
- Réseau de villes de l'Arc jurassien (CH)

### Coopération à l'échelle départementale et cantonale

- Département ou canton
- Coopération existante à renforcer
- Coopération à développer

### Coopération à l'échelle régionale et intercantonale

- Institutions et acteurs de niveau régional en Franche-Comté en fonction de leur compétence
- Institutions et acteurs de niveau cantonal dans l'Arcjurassien suisse en fonction de leur compétence
- Coopération à l'échelle régional et intercantonale à renforcer

### Articulation avec les espaces transfrontaliers voisins

- Structure de coopération transfrontalière à caractère urbain
- Structure de coopération transfrontalière à caractère régional
- Articulation avec les espaces transfrontaliers voisins ou les centres de décisions



## 2. STRATEGIE D' ACTIONS THEMATIQUES A METTRE EN ŒUVRE

Différents axes stratégiques thématiques ont été identifiés pour intensifier la coopération transfrontalière dans l'Arc jurassien. Ils donnent lieu à des projets concrets, qui illustrent la mise en œuvre de cette stratégie.

### 2.1 Développer une coopération économique bénéfique au développement de l'ensemble des territoires

---

#### 2.1.1 Valoriser l'économie productive grâce à la coopération transfrontalière

##### Constat

L'économie productive de l'Arc jurassien présente des caractéristiques communes de part et d'autre de la frontière, parmi lesquelles une forte place de l'industrie (pour un territoire plutôt identifié comme rural), des compétences communes en horlogerie, microtechnique ou micromécanique (industrie de précision), des formations techniques comparables (semblables ou complémentaires) et des centres de décision souvent placés hors du territoire. Par ailleurs, il est à noter que la définition des microtechniques n'est pas nécessairement la même de chaque côté de la frontière (travail d'appréhension statistique en cours par l'OSTAJ), ce terme étant en plus difficilement traduisible en anglais. Enfin, le constat est aussi fait que les entreprises de l'Arc jurassien suisse et de la Franche-Comté, sauf exceptions, se connaissent assez peu – cela conduit ainsi parfois à rechercher des solutions techniques beaucoup plus loin que l'Arc jurassien, sans se douter que ces solutions existent aussi de l'autre côté de la frontière.

##### Mise en réseau des entreprises et des laboratoires de recherche – étude préalable de définition des compétences communes

De ce constat consensuel naît une orientation stratégique de mise en réseau à l'intérieur de l'Arc jurassien des entreprises entre elles, des laboratoires de recherche entre eux et de ces derniers avec les entreprises. Cette mise en réseau passe par une animation transfrontalière, une communication à l'intérieur de l'Arc jurassien axée sur les compétences et savoir-faire communs. Par conséquent, une étude préalable de définition de ces compétences et savoir-faire communs doit être réalisée rapidement – elle permettra aussi de proposer un terme de

communication plus satisfaisant que « microtechniques ». Ceci ne concerne pas les entreprises horlogères – dont la promotion n'est plus à faire.

Enfin, les réflexions en matière de formation (supérieure et professionnelle) doivent être poursuivies avec la constitution de groupes de travail locaux autour des questions liées à l'emploi – une réflexion sur la façon d'attirer des cadres semble ainsi importante pour la République et Canton du Jura et l'Aire urbaine.

### **Valorisation commune des métiers techniques caractéristiques de l'Arc jurassien**

En parallèle de ces actions, la communication positive du territoire transfrontalier valorisé par ses industries peut servir à améliorer l'image des métiers techniques. La désaffection des jeunes pour les filières de formation technique est en effet ressentie de part et d'autre de la frontière. Une action sur ce point passe par une communication commune sur ce que sont les métiers techniques du territoire transfrontalier, en lien avec ses savoir-faire industriels. Cela part de l'étude de définition citée plus haut (définition des métiers, valorisation marketing du territoire autour de l'industrie), pour développer une communication explicative des métiers techniques et valorisante (tant à destination des jeunes du territoire qu'à l'extérieur) en partenariat avec les acteurs publics, les écoles et les chambres consulaires.

### **Animation économique transfrontalière et conduite d'une vision à long terme**

La valorisation des métiers techniques et la mise en réseau des entreprises supposent un partenariat transfrontalier entre les animateurs du monde économique, dont les chambres consulaires, ainsi qu'une animation transfrontalière pour la mise en réseau. Cette animation transfrontalière, outre sa mission importante de mise en réseau, permet d'avoir une vision globale sur le co-développement économique. A l'image d'autres frontières, elle pourrait même remplir un office de mise en commun de certaines compétences des chambres de commerces françaises et suisses. De ce fait, il devient possible d'imaginer que des problématiques communes soient traitées en transfrontalier. L'animateur, à travers sa connaissance fine des deux tissus économiques, son rôle de coordinateur, peut proposer aux entreprises des projets communs en matière d'innovation, de complémentarité de savoir-faire, etc. En outre, concernant la reprise d'entreprises, l'animateur peut aussi utiliser sa connaissance fine du tissu économique pour mettre en relation entreprises et repreneurs potentiels, essayant de résoudre la difficulté auxquelles sont confrontées de nombreuses TPE et PME des deux côtés, qui ne trouvent pas de repreneurs au départ à la retraite de leur fondateur.

## 2.1.2 Développer un aménagement concerté autour de l'économie présentielle.

Traditionnellement, le raisonnement de l'action publique autour de l'économie se conduit autour de l'économie productive. Si cela reste important, l'économie présentielle se concentre, elle, sur la captation des ressources des acteurs économiques présents sur un territoire. Outre les habitants qui perçoivent des revenus d'ailleurs (revenus sociaux, retraites produits ailleurs) et les dépensent sur le territoire – économie résidentielle – l'économie présentielle prend en compte les autres flux de population, comme les touristes, les navetteurs ou une clientèle extérieure venue pour des équipements commerciaux. Les « séjournants » sur le territoire, dont le nombre varie fortement et rapidement avec les moyens de transports, sont donc ceux qui ont des besoins de consommation (les habitants ne sont pas toujours présents la journée sur le territoire où ils résident : ceux qui restent présents sont comptés dans ces « séjournants »). En étudiant l'économie présentielle d'un territoire, l'action publique se concentre donc sur la manière de développer au mieux les services et les commerces à destination des flux d'acteurs économiques présents sur le territoire d'étude.

Localement, une réflexion autour de l'économie présentielle semble intéressante dans les territoires de l'Arc jurassien impactés par le travail frontalier. Une réflexion commune peut ainsi être lancée, visant à mieux encourager les pratiques transfrontalières via les services et les commerces de proximité correspondants. En cela, il convient de partir des travaux de l'INSEE, qui a défini l'économie présentielle et qui conduit des études sur son impact en termes d'emplois (tourisme) et des travaux plus spécifiques localement de l'Observatoire Statistique de l'Arc Jurassien (OSTAJ). Le secteur des services à la personne constitue également une potentialité de création d'emplois. La réflexion en matière d'économie présentielle consiste à articuler la planification territoriale autour d'une pratique de réseau, articulant les lieux de déplacements, de consommation, de loisirs et de travail. Concrètement, cela signifie que cette réflexion, liée à la mobilité des personnes, doit dépasser la simple recherche de solutions à la congestion routière, pour penser en termes de lieux de vie à mieux articuler et mailler en transfrontalier. Enfin, au sein de ces lieux de vie, l'offre de services à la population doit chercher à répondre de façon qualitative aux besoins des acteurs économiques présents sur le territoire. L'ensemble de cette réflexion s'articule avec la sphère productive (il s'agit de prendre aussi en compte l'augmentation de la taille effective du bassin d'emploi et le choix de localisation des entreprises et les lieux d'habitation).

Le tourisme doit faire l'objet d'une réflexion globale spécifique, articulée autour de groupes de travail locaux (notamment sur le territoire transfrontalier du Doubs, l'Aire urbaine et le Canton du Jura, Mont d'Or – Chasseron). Doivent notamment être exploitées les potentialités de développement et de complémentarités entre le tourisme urbain et le tourisme vert, les sports d'hiver. La mise en valeur du patrimoine industriel du territoire, à l'image du projet d'Omega à



Bienne, apparaît comme très prometteuse pour l'image transfrontalière du territoire, liée à sa promotion économique. La mise en réseau des sites UNESCO constitue également un potentiel de développement. Enfin, de manière globale, la valorisation de la frontière à travers les sports de pleine nature et la gestion des chemins de randonnées et les pistes cyclables ou les pistes de sports d'hiver est à encourager. Le principe à soutenir est, pour chaque office du tourisme, d'utiliser le territoire de l'autre côté de la frontière pour valoriser sa propre offre touristique (faire la promotion d'un produit touristique non concurrent et complémentaire).

## 2.2 Faciliter la mobilité des personnes en transfrontalier

---

### 2.2.1 Promouvoir l'intermodalité des transports et réfléchir à la mise en place de véritables réseaux transfrontaliers

La problématique de la mobilité transfrontalière est souvent citée au premier rang des préoccupations des acteurs publics, mais également des acteurs économiques et de la société civile. Cette préoccupation se manifeste à plusieurs échelles : locale car certaines infrastructures ferroviaires vétustes (ligne des horlogers) ne répondent plus à la demande d'augmentation du trafic, les infrastructures routières parfois sous-dimensionnées ne permettent pas une fluidité du trafic automobile sur les principaux itinéraires empruntés par les frontaliers et que l'offre de transports publics à cette échelle est si limitée qu'elle ne permet pas d'offrir une alternative forte ; régionale car les dessertes ferroviaires interrégionales et internationales sont pour une partie d'entre elles menacées, avec un risque de contournement du massif jurassien et d'un arrimage plus faible de l'armature urbaine aux grands pôles de destination européen (Paris, Arc lémanique notamment).

Dans la mesure où un seul mode de transports ne répond pas à la multiplicité des besoins, il est plus que jamais nécessaire de privilégier la vision d'ensemble de la mobilité transfrontalière à l'instar de ce qui est prôné par le Schéma des mobilités transfrontalières. C'est pourquoi il convient de se placer d'emblée dans une perspective de création d'un réseau intermodal de transports, allant du ferroviaire grande vitesse, aux déplacements pédestres en passant par tous les modes possibles et différents, notamment ceux peu développés sur cette frontière : le bus interurbain et urbain en transfrontalier. Dans ce contexte, la mise en réseau des acteurs compétents, publics comme privés et aux différentes échelles est primordiale et la dimension multiniveaux des stratégies territoriales essentielle, afin d'éviter les initiatives déconnectées ou concurrentes. Cette promotion de l'intermodalité s'appuie bien entendu sur une mise à niveau des différents modes des transports pris individuellement, notamment le ferroviaire sur l'axe central de la ligne des horlogers, dont les investissements pour la rénovation totale de la ligne

côté français sont la condition nécessaire au développement du pôle intermodal de la gare de Morteau.

A titre d'illustration, le territoire transfrontalier situé entre l'Aire urbaine Belfort-Montbéliard et l'Ajoie semble être un terrain intéressant pour mettre en application ce concept intermodal (ligne ferroviaire à grande vitesse, ligne TER en construction, projet de plusieurs lignes de bus interurbaines, pistes cyclables en cours d'achèvement, pas encore de co-voiturage). Le tout pouvant se réaliser en lien avec le pôle de la gare de Delle, en cours de repositionnement.

Par ailleurs, les territoires dotés d'une infrastructure ferroviaire transfrontalière de proximité fonctionnelle (Pontarlier-Frasne-Fleurier, Ligne des Horlogers) doivent également privilégier cette réflexion intermodale avec le covoiturage, les bus de rabattement à mettre en place, les services aux frontaliers dans la gare reconfigurée...

L'intermodalité a d'autant plus de chance de se développer qu'elle peut s'appuyer sur la mise en place d'une réflexion sur une intégration tarifaire transfrontalière à l'instar de ce qui est développé dans de nombreux autres territoires frontaliers.

Cette intermodalité n'a pas vocation à bénéficier uniquement aux frontaliers, mais doit être pensée pour un usage plus large, notamment pour l'utilisation de services aux populations et pour les touristes.

### **2.2.2 Penser les gares comme des espaces clefs pour une mise à disposition de services à la population transfrontaliers**

Le rôle des pôles intermodaux dans ce dispositif que constituent les gares est à considérer en priorité (voir fiche projet en annexe), dans la mesure où leur potentiel est très sous-exploité (exemples des gares de Morteau, de Pontarlier, Vallorbe). Outre le lieu de convergence des flux qu'elles peuvent constituer, leur évolution peut être une occasion très intéressante pour repenser leur rôle en terme de lieu d'accueil pour une série de services à destination des travailleurs frontaliers, dont les horaires de travail spécifiques et les contraintes ne leur permettent pas toujours un accès aisé. Après le préalable que constitue la nécessité d'améliorer les infrastructures ferrées existantes pour augmenter la part modale du train, d'autres infrastructures comme la qualité des connections très haut débit participeront à la réussite de ces pôles.

De plus, cette intermodalité, au cœur de laquelle certaines gares doivent jouer un nouveau rôle, peut être une occasion intéressante pour concevoir un projet urbain autour de celles-ci, à l'instar de celui en cours autour de Besançon Viotte.

## 2.3 Gérer l'espace de façon économe, préserver et valoriser en commun un patrimoine naturel exceptionnel

---

### 2.3.1 Intensifier la coopération environnementale

La coopération environnementale est aujourd'hui avancée dans certains domaines sur la frontière : gestion commune des eaux du Doubs, contrat de rivière transfrontalier Allaine, système d'alerte commun lié aux risques sanitaires de la décharge de déchets industriels de Bonfol (CH). Cette coopération reste toutefois très ciblée, mais son potentiel de progression est très important, une majorité des acteurs étant convaincus par les avantages à mener des réflexions communes. Le caractère environnemental exceptionnel des territoires de l'Arc jurassien doit ainsi faire de la coopération environnementale un des axes forts de la coopération transfrontalière. L'environnement ne connaissant pas de frontières, les actions transfrontalières dans ce domaine apportent une véritable valeur ajoutée.

Pour mieux avancer en la matière, un projet phare devrait permettre de développer des pratiques de coopération : il s'agit de [l'observatoire des questions environnementales](#) (voir fiche projet en annexe). Partant du constat qu'en matière environnementale, les données statistiques transfrontalières manquent ou sont trop hétérogènes, que les acteurs se méconnaissent, qu'il n'existe pas de référentiels communs ni de mécanismes de concertation ou de gestion collective, le projet d'observatoire des questions environnementales permet de capitaliser les données et d'échanger les bonnes pratiques sur les enjeux environnementaux à l'échelle de l'Arc jurassien transfrontalier ou a minima des Parcs naturels régionaux frontaliers. Il faut également souligner l'importance de mobilisation de tous les acteurs de l'environnement : au-delà des acteurs locaux (collectivités), souvent limités en termes de capacité juridique, humaine ou financière, les acteurs de niveau supérieur doivent apporter leur aide en matière de financement, d'ingénierie technique et juridique.

Comme évoqué précédemment dans la partie territoriale, deux territoires naturels se distinguent spécifiquement pour conduire une coopération transfrontalière environnementale particulièrement forte, axée sur les compétences touristiques et économiques qui sont celles des Parcs naturels du Haut-Jura et du Jura vaudois, du Parc du Doubs suisse et en lien avec le projet de parc naturel porté par le Pays horloger côté français. Ces structures (parcs existants) ont vocation à disposer d'une compétence technique spécifiquement consacrée aux questions environnementales et de développement économique durable. Les deux territoires transfrontaliers qui sont l'objet de leur gestion doivent devenir des espaces de responsabilité et de gestion commune des milieux et de mutualisation des moyens, dans un but de développement territorial durable. Il convient donc également de coordonner les actions

environnementales avec les politiques d'urbanisme et de transport, le développement économique et touristique devant aussi préserver les ressources (tourisme durable).

Les thématiques abordées par les Parcs et, plus largement, par l'Observatoire des questions environnementales concernent la gestion de l'eau, la gestion du paysage (pâturages boisés), la gestion commune de la flore et de la faune, la structuration des filières bois-construction et bois-énergie (rénovation thermique des bâtiments avec des filières locales, matériaux de construction), les énergies renouvelables locales, la protection des écosystèmes. Au-delà des parcs, il convient aussi d'examiner à plus long terme les potentialités en matière de gestion transfrontalière des déchets, notamment via les réseaux de chaleur et les smart grids, mais aussi via les matériaux non-recyclables (réutilisation et récupération). Les questions de réduction de la pollution (des sols, de l'air, etc.) peuvent aussi être un sujet de travail commun. Enfin, il est important de structurer et d'articuler concerner les planifications en la matière (mise en cohérence des projets, comme cela se fait pour la gestion des eaux du Doubs ou de l'Allaine – règlement d'eau commun ou contrat de rivière – étendue à l'ensemble des schémas de planification).

### **2.3.2 Développer les échanges à travers l'aménagement**

Le territoire de l'Arc jurassien se caractérise notamment par sa dimension rurale et de montagne, bien que la succession de hauts plateaux qui le constituent soient d'une densité de population exceptionnelle pour cette altitude, aimantée par l'industrie microtechnique très dynamique. Cette croissance économique a des conséquences importantes en matière démographique puisque la bande frontalière de ces zones économiques connaît un solde migratoire très positif, alimenté par l'installation continue de candidats à un emploi frontalier. Cet apport de population a entraîné au fil des années un développement massif de l'urbanisation dans un territoire peu dense, où l'espace est disponible côté français. Aujourd'hui, le contraste est important entre la façon dont l'urbanisation progresse différemment de part et d'autre de la frontière, à la fois résultat des prix pratiqués pour se loger, mais également des politiques conduites en la matière.

Le versant français se caractérise notamment par un étalement urbain beaucoup plus important, avec la maison individuelle sur vaste parcelle en référent culturel (mitage), alors que la partie suisse se caractérise par un étalement moindre, une concentration urbaine relative, une ouverture des zones à bâtir de plus en plus limitée et conditionnée à la présence d'infrastructures de transports collectifs, enfin, un mode de production de logements, clairement orienté vers le collectif et le locatif.



Un tel contraste dans un périmètre parfois restreint, à l'instar de l'Agglomération urbaine du Doubs (cf Diagnostic territorial chapitre 4.4.1) et soumis à des exigences environnementales et de développement durable de plus en plus fortes, rend intéressant le développement d'échanges entre techniciens sur les modes de production urbaine, sur les bonnes pratiques en matière de planification spatiale, de gestion économe de l'espace et de production du logement. A ce titre, l'Agglomération urbaine du Doubs pourrait être un territoire d'expérimentation. Ces échanges passent d'abord par une connaissance réciproque des modes de faire de part et d'autre de la frontière avant d'envisager des pistes de coopération pour faire évoluer les pratiques de part et d'autre en prenant exemple sur les pratiques les plus performantes d'un côté ou de l'autre.

## **2.4 Promouvoir la citoyenneté transfrontalière jurassienne à travers le développement des services à la population en transfrontalier, l'implication de la société civile et la mise en œuvre d'une coopération culturelle active.**

---

Actuellement, la coopération transfrontalière dans l'Arc jurassien est fortement dominée par les questions liées aux flux de travailleurs frontaliers : congestion routière, concurrence dans le recrutement de main d'œuvre, pression foncière côté français, sentiment de dumping salarial côté suisse... Assez paradoxalement sur cette frontière francophone, les échanges culturels ou de loisirs entre les populations sont relativement peu développés, voire même ont récemment régressé (comme les échanges scolaires ou des projets culturels qui ne sont pas reconduits). Parfois en cause, le manque de financement de la Confédération pour des projets INTERREG concernant la culture, ou encore le départ de personnes clés porteuses de ces projets, sans qu'ils ne soient repris par d'autres.

C'est pourquoi la stratégie transfrontalière de développement pour l'Arc jurassien franco-suisse comporte un volet consacré à la « citoyenneté transfrontalière » : il convient en effet de créer les conditions d'un rapprochement entre les populations jurassiennes, une prise de conscience d'une appartenance commune à un massif et du partage d'un certain nombre de points communs. Cette « citoyenneté transfrontalière » est donc un objectif qu'il convient d'avoir à l'esprit si l'on souhaite que l'ensemble de la coopération dans son large éventail thématique ait de chances de se développer. Il ne peut y avoir des projets de coopération efficaces et pérennes sans une vision réciproque positive, sans une connaissance mutuelle et sans un désir de construire un avenir ensemble. Cette perspective peut être poursuivie en créant les conditions qui permettront aux populations de se rencontrer et de multiplier les échanges, en rappelant que ceux-ci sont mutuellement enrichissants.

Créer les conditions de la naissance d'une citoyenneté transfrontalière passe par une communication sur les avantages de la coopération transfrontalière, qui sont aujourd'hui insuffisamment mis en valeur. Cela inclut également l'implication de la société civile dans l'action publique de coopération. La mutualisation d'équipements et de services à la population proposés en transfrontalier sont aussi des éléments concrets, tout à la fois symboliques mais également tangibles pour montrer les avantages de cette coopération. Enfin, le développement de la connaissance mutuelle de la population implique de développer la coopération culturelle et notamment la promotion transfrontalière de l'offre culturelle (*cf projet en annexe d'agenda culturel de l'Arc jurassien*).

#### **2.4.1 Communiquer sur les avantages de la coopération transfrontalière et dépasser la méconnaissance réciproque**

En proie aux interférences avec des questions de compétition salariale et économique, ainsi que par des problèmes nationaux ou franco-suisses qui dépassent le simple périmètre de l'Arc jurassien, la coopération transfrontalière n'a pas toujours une image très positive, à la fois pour les populations et pour certains techniciens. Les occasions pour les populations de part et d'autre de la frontière de se rencontrer ne sont pas nombreuses et en deçà de ce que la communauté linguistique peut le laisser supposer, cette distance peut alimenter préjugés et méconnaissance (en dépit de signaux faibles sur des pratiques transfrontalières dans ce domaine). Afin de dépasser cet état de fait, il est important de développer à destination des populations, une communication régulière sur ce qui se passe de l'autre côté de la frontière afin de donner stimuler les échanges, de ne pas rompre la connexion interculturelle des deux bassins de population en présentant notamment ce que peut apporter la coopération peut avoir de positif avec le voisin. Cette démarche passe également par une communication auprès de la société civile et des acteurs potentiels de la coopération, à travers la mise en avant de projets transfrontaliers particulièrement profitables au territoire et à ses habitants.

#### **Dépasser la méconnaissance réciproque des acteurs de la coopération**

Les techniciens des structures publiques françaises et suisses sont majoritairement peu formés aux spécificités administratives du voisin français et du voisin suisse. Très nombreux sont ceux qui ne connaissent pas les compétences précises des structures ou des personnes avec lesquelles ils communiquent, une majorité d'entre eux n'ayant même pas identifié ni donc communiqué avec leur(s) homologue(s) de l'autre côté de la frontière. Néanmoins, les nombreux acteurs interrogés montrent tous un intérêt pour une meilleure connaissance du

fonctionnement administratif et politique de l'autre côté de la frontière. C'est pourquoi il convient d'encourager le développement de cette connaissance réciproque entre techniciens français et suisses, grâce à des projets aisés à mettre en œuvre.

Sur le modèle de ce qui avait été organisé à destination des services de l'Etat français en région en juin 2012, il est ainsi proposé d'organiser des [journées de formation sur l'organisation administrative de l'autre côté de la frontière à destination des techniciens – mais aussi des élus](#) (voir fiche projet en annexe). Ces journées de formation, organisées de façon régulière, permettent à quelques personnes de présenter leur mode de fonctionnement à une assemblée de techniciens et/ou d'élus de l'autre pays et de répondre à leurs questions. Ces réunions sont aussi un excellent moyen pour les techniciens et les élus de prendre contact avec leurs homologues et de contribuer à créer les relations interpersonnelles nécessaires à la conduite de projets transfrontaliers.

Une animation de la coopération transfrontalière à l'échelle de l'Arc jurassien peut également contribuer à créer et à actualiser un [annuaire des techniciens \(cf projet en annexe\)](#), permettant d'identifier les personnes-ressources selon la typologie des projets. Cette animation pourrait aussi rendre accessibles plus facilement les documents existants sur la comparaison des systèmes français et suisse, en les simplifiant le cas échéant et en les publiant sur Internet (comparaison des compétences des techniciens, comparaison des systèmes éducatifs ou des diplômes, etc.). Cette initiative permettrait de capitaliser l'ensemble des travaux déjà produits, mais peu diffusés.

### **Communication positive sur les avantages de la coopération transfrontalière**

Encourager la connaissance réciproque entre les acteurs de la coopération, élus et techniciens, doit permettre de mieux avoir à l'esprit les questions transfrontalières, d'en connaître les potentialités de développement. Il convient donc d'établir une véritable stratégie de communication pour les acteurs de la coopération eux-mêmes (charte, logo déclinés autour des projets, dont la mise en valeur doit être faite auprès du grand public). Au-delà des acteurs techniques et des projets, adopter un positionnement politique proactif de communication dans les médias sur la coopération elle-même permettrait aux acteurs politiques de mieux la défendre et d'apporter au grand public d'autres éléments de mise en valeur de leur action transfrontalière, positifs pour l'image de la coopération elle-même, à l'inverse de ce qui est actuellement pratiqué.

## **2.4.2 Impliquer et travailler de concert avec la société civile**

Il est important de noter au sein de l'Arc jurassien l'existence d'instances de la société civile permettant de mieux appréhender la coopération transfrontalière. Si les travailleurs frontaliers trouvent des associations comme le Groupement Transfrontalier Européen ou encore l'Amicale des frontaliers pour les conseiller et défendre leurs intérêts, la société civile dans l'Arc jurassien peut s'intéresser aux aspects interculturels et les sujets qui concernent la population de tout l'Arc jurassien à l'instar du Forum Transfrontalier, conçu comme un mouvement citoyen qui veut comprendre et rapprocher les Jurassiens autour des thèmes importants de leur vie et de leur territoire.

Pour l'ensemble des espaces transfrontaliers qui conduisent des actions communes, impliquer la société civile dans la réflexion stratégique ou dans sa mise en œuvre est un enjeu important. Les structures de la société civile qui s'emparent d'elles-mêmes de sujets spécifiquement transfrontaliers sont en revanche plutôt rares : de ce point de vue, l'Arc jurassien est un espace favorisé, puisque la société civile a produit des réflexions intéressantes sur les sujets qui concernent les citoyens (voir notamment les manifestes du Forum Transfrontalier).

Afin de définir une stratégie dont les citoyens sont destinataires, l'action publique au sein de l'Arc jurassien doit associer la société civile (notamment par la gouvernance, à l'instar de ce qui peut se faire dans le Grand Genève, ou encore au sein de l'Eurométropole de Lille – voir plus bas la partie consacrée à la gouvernance de l'Arc jurassien). Les réflexions des acteurs publics (élus et techniciens) peuvent en effet intégrer les réflexions issues de la société civile, dans un processus qui permet à tous les acteurs de s'enrichir mutuellement (les travaux des techniciens de la coopération prennent en compte ceux des instances de la société civile et réciproquement). Valoriser la société civile dans l'action publique transfrontalière permet en outre de montrer l'implication citoyenne en faveur du transfrontalier, permettant d'avancer vers une « citoyenneté transfrontalière ».

### **2.4.3 Mutualiser les équipements et services transfrontaliers**

#### **Développer un réflexe de mutualisation transfrontalière des équipements**

L'Arc jurassien présente deux caractéristiques importantes pour la mutualisation d'équipements et de services transfrontaliers : il est francophone, ce qui permet de faciliter très fortement les mutualisations comparativement à d'autres frontières et il est assez fortement rural. Les espaces ruraux, en raison de leur faible démographie, peuvent avoir des difficultés à maintenir certains services à la population. C'est pourquoi, de manière générale, il est nécessaire que les techniciens des espaces ruraux frontaliers se concertent avec leurs homologues de l'autre côté

de la frontière, afin d'envisager les possibilités transfrontalières pouvant faciliter la gestion d'un service particulier, voire sa mise en place. Le réflexe de concertation avec l'autre côté de la frontière est donc à installer pour tous les types de service. Les économies d'échelle pouvant être réalisées constituent une première étape de réflexion, avant de valoriser l'existence de services transfrontaliers communs également comme un symbole de coopération.

Il convient donc de chercher à valoriser en transfrontalier les équipements : installations sportives, culturelles, mais aussi réflexion sur les possibilités de mutualiser les équipements de retraitement des déchets, etc. Ainsi, la valorisation à la Chaux-de-Fonds des boues d'épuration de la ville de Morteau est un exemple intéressant. Une utilisation ou une réalisation transfrontalière des services à la population peut engendrer des économies d'échelle non négligeables. Enfin, la dimension des technologies de l'information et de la communication peut aussi être l'objet d'une action transfrontalière, notamment à travers l'accessibilité très haut débit du territoire : celle-ci est en cours de réalisation côté français et, côté suisse, il conviendrait d'examiner les possibilités de mutualisation des investissements en lien avec les infrastructures françaises, afin de faire bénéficier les territoires ruraux d'infrastructures nécessaires à l'activité économique (voire éventuellement un cofinancement via le programme INTERREG).

### **Mutualiser les équipements et les services en matière de santé**

En matière de santé, l'Agence Régionale de Santé de la Franche-Comté a identifié de nombreuses potentialités de mutualisation des équipements. Celles-ci concernent notamment les équipements des hôpitaux de Pontarlier en lien avec Sainte-Croix et le Val-de-Travers, mais également l'utilisation plus rationnelle d'équipements disponibles à la Chaux-de-Fonds pour des Français du Pays horloger qui doivent actuellement se rendre à Besançon. Outre ces exemples, il existe des potentialités de mutualisation des services entre le Haut-Jura et la Vallée de Joux, en valorisant pour les Français la proximité avec l'Hôpital de la Vallée au Chenit ; plus au nord, le Canton du Jura peut aussi profiter de son partenariat avec le Centre hospitalier de Belfort-Montbéliard en matière d'urgences pour développer une coopération plus avancée en matière de soins (d'autant plus intéressante pour le Canton du Jura, car elle lui permet d'accéder à des soins dans une zone francophone, alors qu'habituellement les patients se tournent plutôt vers Bâle pour les pathologies demandant des spécialisations médicales particulières, non disponibles dans les hôpitaux du Canton).

La coopération en matière de santé reste actuellement cantonnée à une coopération en matière d'urgences ; pourtant ces territoires pourraient s'appuyer sur une masse critique de population plus élevée en prenant en compte les deux côtés de la frontière pour maintenir ou développer des services de santé. La restructuration du secteur de la santé côté suisse, dans le Canton Jura ou principalement pour celui de Neuchâtel a jusque-là freiné les partenariats, mais la prise

en compte des potentialités transfrontalières pour le maintien de certains services hospitaliers et la conclusion prochaine d'un accord-cadre franco-suisse en la matière devrait permettre d'avancer concrètement sur ces questions, par la conclusion d'accords locaux. Dans ce domaine, les décisions reposent entre les mains de l'ARS et des Cantons, même si les élus locaux ont la responsabilité de faire remonter à ces structures les besoins et les potentialités qu'ils identifient. Pour mémoire, il existe des « Zones Organisées d'Accès aux Soins Transfrontaliers (ZOAST) » à la frontière franco-belge et à l'étude sur la frontière franco-allemande, qui permettent aux populations de se faire soigner d'un côté ou de l'autre de la frontière dans un périmètre défini sans autorisation préalable et bénéficiant de la mutualisation des équipements de santé. Ces pratiques, bien rôdées, pourraient servir d'exemple pour certaines parties de l'Arc jurassien.

#### **2.4.4 Mettre en œuvre une coopération culturelle active**

##### **Communiquer sur les événements culturels de part et d'autre de la frontière**

Un premier constat partagé sur l'ensemble de la frontière est le manque d'information réciproque sur ce qui se déroule de l'autre côté de la frontière. Un large public potentiel n'est donc pas informé des manifestations et événements culturels. Il convient donc de développer le partage et la diffusion des informations de part et d'autre de la frontière, ce qui requiert une concertation et une coopération entre les acteurs de la culture. Afin d'informer les publics, un projet d'agenda culturel partagé (disponible en ligne), décliné en plusieurs versions locales selon les territoires, devrait ainsi permettre de diffuser aisément l'information de façon transfrontalière. Ce type de projet a existé par le passé, soit sous forme de brochures éditées par la CTJ, soit sous la forme d'un site Internet « Relais spectacle » (Aire urbaine – Canton du Jura), ce dernier existant encore mais plus alimenté faute de financements. Toutefois, étant donné les avantages du partage des informations culturelles (mélange des populations, public potentiel plus nombreux, symbole de coopération transfrontalière plus positif que les problématiques liées aux travailleurs frontaliers), il convient de mobiliser les acteurs, tant pour trouver les moyens d'un financement pérenne de ces actions que pour en diminuer le coût (possibilité de mise en ligne sur le site d'une institution, alimentation par les différents coordinateurs locaux).

##### **Développer les échanges sportifs, culturels et de loisirs**

Afin de profiter de cet avantage d'une langue commune et mieux faire se connaître les populations, le développement d'un certain nombre d'initiatives en faveur des échanges sportifs, culturels et de loisirs en général est à encourager. La carte culture franc-comtoise pour les jeunes, utilisable en Suisse, fait partie de ce type d'initiatives à étendre. Le développement des échanges scolaires qui avaient lieu par le passé et qui ont été stoppés, faute de financement, est à reprendre, afin de permettre aux jeunes de se rencontrer. D'autres projets abandonnés, comme un ancien projet « Ecrin vert » de rencontres sportives entre des lycées, devraient également être encouragés. Enfin, il apparaît que des initiatives centrées sur la mise en valeur artistique de la frontière pourraient être symboliquement intéressantes, comme l'idée de valoriser différents artistes autour du Doubs. Les manifestations transfrontalières permettant de se faire rencontrer les populations de part et d'autre sont donc à encourager.

## 3. RECOMMANDATIONS POUR LE PILOTAGE ET LA GOUVERNANCE

Partie intégrante du plan stratégique, la dimension pilotage et gouvernance est capitale car elle permet la mise en œuvre des deux autres volets (territorial et thématique) de la stratégie d'ensemble.

Une gouvernance sous-optimale ou déficiente ne peut pas permettre de répondre aux enjeux précédemment décrits et d'atteindre les objectifs fixés.

Dans ce contexte, il s'agit de repenser l'organisation des acteurs et plus particulièrement des collectivités publiques, à la fois en interne mais également entre elles, tant sur le plan national que transfrontalier. Ceci dans le but de garantir un équilibre territorial et institutionnel respectueux de la répartition des compétences des collectivités, de permettre une couverture la plus large possible des thématiques à enjeu et de prendre en compte la richesse des coopérations à nouer aux différentes échelles, du local à l'interrégional. Cette partie a pour objectif de présenter les recommandations pour animer et piloter cette stratégie.

### 3.1 Développer une gouvernance multiniveaux pour accompagner la stratégie multiscale

---

#### 3.1.1 Des collectivités de différents niveaux qui investissent différemment le champ de la coopération transfrontalière

##### Un investissement plus fort sur le plan politique, technique et financier

##### Côté français

L'articulation des différentes échelles territoriales présentes dans l'Arc jurassien et la coordination des différents niveaux d'acteurs passe par un positionnement de chaque niveau de collectivité concerné en faveur de la coopération transfrontalière. Le positionnement politique sur ce sujet doit être clairement affirmé et doit se décliner en investissement technique et financier (intégration de la question transfrontalière dans les schémas stratégiques sectoriels et territoriaux réalisés par les différents niveaux d'acteurs, développement de l'ingénierie en interne, co-financement de projets de coopération transfrontalière etc.).

Aujourd'hui, si certaines collectivités ont un rôle de leadership dans l'animation du processus de coopération, ce champ doit être plus partagé et mieux équilibré, à la condition expresse d'une



volonté politique affirmée par les acteurs actuellement en retrait, qui doivent se doter d'une vision stratégique relative à leur échelle et d'une ingénierie plus développée.

Il est important de noter que la thématique transfrontalière est également transversale et multisectorielle et doit être également abordée comme telle au sein des collectivités. Ce sont les moyens dédiés et le niveau de recrutement des techniciens ou du service transfrontalier qui détermineront la capacité à animer cette dynamique « interservices » au sein de sa collectivité. Cette remarque est également valable pour le versant helvétique.

### **Côté suisse**

Pour le versant suisse, il s'agit de faire remonter la question transfrontalière dans l'ordre des priorités politiques des cantons de l'Arc jurassien. La problématique transfrontalière est pour un certain nombre d'entre eux peu prioritaire : elle constitue une thématique transversale et intercantonale parmi de nombreuses autres qu'ils ont à suivre. L'enjeu transfrontalier doit être plus clairement affirmé, dans une dynamique non pas défensive mais constructive et partenariale, tant avec le versant français qu'avec la Confédération. A l'instar de ce qui existe au sein du Canton du Jura, l'existence d'un service spécifique et dédié permet une animation plus dynamique et opérationnelle des projets de coopération.

Ce repositionnement passe donc d'abord par une organisation interne intra-cantonale, qui donne plus de moyens d'ingénierie au transfrontalier et qui le fait porter à un plus haut niveau politique.

### **3.1.2 Promouvoir une meilleure articulation multiniveau et un respect des différentes échelles territoriales**

Si un nouveau positionnement politique et technique des différents niveaux territoriaux en faveur d'une coopération transfrontalière est important, c'est également l'articulation des différents niveaux qui est déterminante à la fois sur ces mêmes plans techniques et politiques.

**Sur le plan technique**, la mise en réseau systématique des techniciens ou services en charge de la coopération est importante, dans le cadre d'une plateforme des techniciens à mettre en place. Cette mise en réseau explicite, à la fois en national et en transfrontalier avec des réunions régulières doit contribuer au décroisement, à la circulation de l'information et à la coordination des travaux réalisés. Elle doit permettre dans certains cas une mutualisation des efforts et des moyens, notamment pour les collectivités de plus petite taille et moins dotées.

**Sur le plan politique**, l'articulation des exécutifs en charge du suivi de la question transfrontalière est essentielle, tant dans le discours, que dans les stratégies produites.

Côté français, il est important d'impliquer les responsables politiques des différents niveaux territoriaux en fonction de leur préoccupation et de leur spécialisation sectorielle. A titre indicatif, il peut être souhaitable qu'un élu de niveau régional soit en charge du suivi de l'enseignement supérieur ou de la formation professionnelle, qu'un élu de niveau départemental le soit sur les questions relatives à la coopération du monde rural ou dans sur les questions médico-sociales, qu'un de niveau local suive celles relatives au logement et à l'urbanisme.

Au vu des projets et axes de travail définis et au-delà du dialogue franco-suisse annuel, l'Etat français en Franche Comté, pourrait assurer une triple mission d'instruction des dossiers, d'appui, d'expertise et d'animation dans ses domaines de compétence et de promoteur du dialogue (voire d'arbitrage) entre les différents acteurs du territoire. Il demeure également un référent et un relais d'information vers le niveau national pour faire remonter tel ou tel problème ou obstacle. Ce rôle de référent pourrait être d'autant mieux assuré dans la perspective d'un pôle d'expertise renforcé<sup>1</sup>.

Côté suisse, si on peut saluer le travail technique et d'animation accompli par **arcjurassien.ch**, force est de constater que la thématique transfrontalière doit être traitée différemment des autres problématiques intercantionales par sa spécificité politique et technique, tout à fait particulière. Dans cet objectif, **arcjurassien.ch** doit bénéficier de moyens plus développés et doit s'appuyer, à l'instar du versant français, sur un réseau de techniciens (voire des services dédiés) en charge du transfrontalier clairement identifiés. Ces moyens renforcés doivent non seulement lui permettre d'améliorer sa capacité d'animation technique sur la totalité du territoire des cantons jurassien, mais d'être en capacité de porter un discours innovant et porteur d'initiatives auprès ses interlocuteurs cantonaux. Ce nouveau positionnement doit également permettre de mieux sensibiliser et d'impliquer de manière plus concrète les autorités fédérales.

De manière générale, il est à recommander, notamment dans des logiques de projets, que les différents niveaux d'acteurs (du plus local au plus global) puissent être associés aux discussions, même lorsqu'ils ne disposent pas des compétences concernées par le projet. Ce type de fonctionnement permet en effet de recueillir des différents partenaires consultés des informations précieuses, des avis qui restent consultatifs mais importants pour faire de la coopération transfrontalière un sujet porteur et valorisé par tous.

---

<sup>1</sup> (Un pool renforcé au sein du SGAR Franche Comté pourrait traiter des questions relatives à la frontière franco-suisse dans son ensemble, à l'exception des questions liées à l'agglomération franco-valdo-genevoise, dont le préfet référent serait celui de Rhône-Alpes, ainsi que celles liées à l'Eurodistrict trinational de Bâle, dont le préfet d'Alsace serait le référent (avec le reste du Rhin supérieur)

### **3.1.3 Associer les représentants du monde socio-économique et de la société civile**

Le devenir d'un territoire transfrontalier et les décisions politiques qui doivent être prises ne sont pas seulement l'affaire des collectivités mais également d'un grand nombre d'autres acteurs, à la fois au cœur des dynamiques transfrontalières (entreprises à l'origine des flux de travailleurs frontalier par exemple) et en capacité d'être mieux connectés aux besoins des populations ou à la dimension identitaire et culturelles d'une telle relation (monde associatif, Forum transjurassien...).

Ces instances doivent être intégrées dans les nouvelles instances de gouvernance, à l'intérieur d'une sorte de conseil de développement ou conseil consultatif (à l'instar du Forum d'agglomération à Genève, ou de celui de l'Eurométropole de Lille etc.), qui devrait enrichir le champ des thématiques suivies par la CTJ et leur articulation avec des besoins réels.

L'implication des acteurs techniques de type agences de développement ou agences d'urbanisme, parcs naturels est également porteuse de nombreux atouts car ces outils disposent d'un niveau d'ingénierie tout à fait complémentaire à ceux présents dans les collectivités et mobilisables sur des champs thématiques à développer dans la stratégie (gestion spatiale, environnement notamment).

## **3.2 S'inscrire dans les dynamiques nationales et européennes de coopération**

---

### **3.2.1 Ouverture de l'Arc jurassien aux instances de coopération limitrophes**

Comme évoqué dans la première partie consacrée au volet territorial de la stratégie, il convient d'engager une concertation régulière avec les instances politiques et techniques des grands ensembles territoriaux transfrontaliers voisins de l'Arc jurassien, notamment la Région Métropolitaine Trinationale du Rhin supérieur, le GLCT Grand Genève, le Conseil du Léman et l'Eurodistrict trinational de Bâle. En effet, outre les thématiques et territoires de contiguïté et d'interaction évoqués dans la partie I, il s'agit de se mettre en réseau avec les chefs de file politique de ces instances afin de permettre une plus grande visibilité de l'Arc jurassien dans la perception que peut avoir de la frontière franco-suisse depuis les autres régions frontalières françaises, suisses et européennes.

### **3.2.2 Insertion de l'Arc jurassien dans un réseau des territoires transfrontaliers**

L'Arc jurassien est actuellement en dehors des grands réseaux nationaux et européens qui rassemblent les territoires transfrontaliers de différentes échelles. Or cette absence nuit non seulement à sa visibilité et à son identification depuis Paris, Berne ou Bruxelles, mais elle prive les territoires, leurs responsables et leurs techniciens d'une capitalisation des expériences et des bonnes et de financements utiles au bon développement d'une « coopération 2.0 » d'autant plus cruciale à l'aube d'une nouvelle période de programmation européenne. Il convient de réfléchir à l'insertion de l'Arc jurassien et de la CTJ dans ce type de réseaux, auxquels appartiennent depuis longtemps les échelons territoriaux présents sur les autres frontières françaises et européennes.

### 3.2.3 Quelques recommandations pour renforcer la coopération transfrontalière dans l'Arc jurassien

- Une ouverture sur de nouvelles thématiques de coopération, en partie cofinancées par la Confédération helvétique mais également sur les ressources propres des cantons : services à la population (santé, médico-social/éducation, culture, planification spatiale, logement, connaissance réciproque...).
- La réalisation d'un annuaire de qui fait quoi de part et d'autre avec une ligne de crédit pour son actualisation annuelle, en version papier et en ligne.
- L'organisation d'une journée annuelle de rencontre entre acteurs de part et d'autre de la frontière pour comprendre qui fait quoi de l'autre côté (à organiser peut être ensuite en fonction de tel ou tel thème) dans le cadre d'un programme de formation pluriannuel.
- La mise en place de programmes d'échanges de fonctionnaires (sur un mois) en transfrontalier.
- La systématisation de groupes de travail sur de nouvelles thématiques avec pour chef de file un parc naturel pour l'un, une agglomération pour l'autre, un département, une agence d'urbanisme ou de développement, un service cantonal, un service de l'Etat, etc., en fonction du thème traité.
- La prise en compte systématique de la question transfrontalière dans les schémas de planification territoriale et sectorielle de part et d'autre.
- Une évolution notable de la gouvernance de la CTJ avec l'association d'autres niveaux de collectivités
- Pour le pilotage des travaux, un principe de double présidence avec un tournus franco-français et helvético-suisse ou une présidence tournante franco-suisse (une année) où côté français, les partenaires la région Franche-Comté et les départements, voire d'une grande agglomération, se répartissent des postes de président et vice-présidents (le poste

de président n'est pas réservé à une collectivité particulière). Idem pour le côté suisse où les différents présidents (dans le tour suisse de la présidence, doivent provenir de tous les cantons concernés) afin d'articuler et de responsabiliser les différentes échelles.

- La création d'un collège des agglomérations, un collège des territoires de parcs et un forum de l'Arc jurassien, correspondant à un conseil de développement rassemblant les acteurs socio-économiques.
- La poursuite du renforcement du lien CTJ-OSTAJ et la poursuite d'une feuille de route précise de la CTJ à l'OSTAJ avec organisation de l'exploitation systématique des résultats et réappropriation politique forte à vocation pré-opérationnelle.
- Un renforcement de l'ingénierie de la CTJ avec à terme une équipe binationale dédiée et intégrée, avec différentes personnes mises à disposition des institutions en faisant partie et des recrutements externes garantissant une diversité des profils, à terme une structuration juridique transfrontalière de la CTJ.